

PRIX D'ABONNEMENT
 Franco pour la Suisse
 Un an fr. 10.—
 Six mois » 5.—
 Trois mois » 2.50
 Pour
 l'étranger le port en sus.

L'IMPARTRIAL

PRIX DES ANNONCES
 10 cent. la ligne
 Pour les annonces
 d'une certaine importance
 on traite à forfait.
 Prix minimum d'une annonce
 75 centimes.

JOURNAL QUOTIDIEN et FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

ABONNEMENTS ET ANNONCES		Du 1 ^{er} Octobre 1899		Départs par		GARE CHAUX-DE-FONDS		Arrivées de		Du 1 ^{er} Octobre 1899		ADMINISTRATION	
sont reçus à		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	et	
L'IMPRIMERIE A. COURVOISIER		6 40	7 54	9 02	9 45	11 48	12 52	1 37	2 40	3 40	4 55	BUREAUX DE RÉDACTION	
Rue du Marché n° 1.		7 54	9 02	9 45	11 48	12 52	1 37	2 40	3 40	4 55	6 06	Rue du Marché n° 1	
LA CHAUX-DE-FONDS		8 25	10 21	12 15	14 19	2 12	3 15	4 18	5 21	6 25	7 28	Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux	
et Rue JeanRichard 13, au Locle.		7 55	9 02	10 05	11 08	12 11	1 14	2 17	3 20	4 23	5 26	exemplaires seront adressés à la Rédaction.	
		8 12	9 19	10 22	11 25	12 28	1 31	2 34	3 37	4 40	5 43		
		6 12	7 19	8 22	9 25	10 28	1 31	2 34	3 37	4 40	5 43		
		6 05	7 02	8 05	9 08	10 11	1 14	2 17	3 20	4 23	5 26		
		6 05	7 02	8 05	9 08	10 11	1 14	2 17	3 20	4 23	5 26		
		6 05	7 02	8 05	9 08	10 11	1 14	2 17	3 20	4 23	5 26		
		8 20	9 27	10 30	11 33	12 36	1 39	2 42	3 45	4 48	5 51		
		8 20	9 27	10 30	11 33	12 36	1 39	2 42	3 45	4 48	5 51		

L'IMPARTRIAL de ce jour paraît en 8 pages.

Tirage: 7400 exemplaires

Avis aux abonnés

Nous informons nos abonnés du dehors que les remboursements d'abonnements viennent d'être remis à la poste.

En conséquence, nous les prions de leur réserver bon accueil.

Administration de l'Impartial.

Pour fr. 3.35

on peut s'abonner à L'IMPARTRIAL dès maintenant jusqu'au 30 juin 1900, franco dans toute la Suisse.

Pour fr. 8.35

on peut s'abonner à L'IMPARTRIAL dès maintenant jusqu'à fin décembre 1900, franco dans toute la Suisse.

— LUNDI 26 FÉVRIER 1900 —

La Chaux-de-Fonds

Panorama International, Léopold-Robert 63: « Nuremberg et Heidelberg. »

Sociétés de musique

Estudiantina. — Répétition à 8 heures et demie au local.

Sociétés de chant

Chœur mixte de l'Église nationale. — Répétition à 8 1/2 h., salle de chant du Collège industriel.

Deutscher gemischter Kirchenchor. — Gesangsstunde um 8 1/2 Uhr Abends, im Primar-Schulhaus (Saal 16).

Sociétés de gymnastique

Hommes. — Exercice, à 8 1/2 h., au local. Répétition des quadrilles.

Réunions diverses

L. O. G. T. « Loge Fidélité N° 34 ». Assemblée au Juventuti (Collège 9) à 8 1/2 heures du soir.

L'Aurore. — Répétition, à 8 1/2 h., au local.

Évangélisation populaire. — Réunion publique.

Mission évangélique. — Réunion publique.

Société suisse des Commerçants. — Lundi, 8 h. à 9 h., Comptabilité supérieure, Calligraphie; 9 h. à 10 h., Comptabilité inférieure.

L'Épée (Groupe d'Éscrime de l'U. C.). — Leçon à 8 heures et demie, au local, salle d'armes de M. Fillion professeur (rue du Parc 76).

Société militaire sanitaire suisse. — À 8 1/2 heures du soir, Exercice au Collège primaire (salle 15).

Groupes d'épargne

Le Rucher. — Assemblée réglementaire, à 9 h.

La Flotte. — Assemblée, à 9 1/2 h. du soir.

Allg. Arbeiter-Verein. — Versammlung, 8 1/2 Uhr.

Clubs

Club neuchâtelois. — Perception des cotisations, à 8 heures du soir, au local.

L'Anonyme. — Réunion à 8 heures et demie au local.

Club du Mystère. — Assemblée à h. du soir.

Club du Potôt. — Réunion quotidienne à 9 1/2 h.

Concerts

Brasserie de la Métropole. — Tous les soirs.

Brasserie du Square. — Tous les soirs.

Brasserie du Globe. — Tous les soirs.

— MARDI 27 FÉVRIER 1900 —

Sociétés de musique

Philharmonique italienne. — Répétition, à 8 1/2 h.

Orchestre l'Odéon. — Répétition générale, à 8 1/4 h.

Intimité. — Répétition de l'orchestre, à 8 1/4 h. s.

Sociétés de chant

Orphéon. — Répétition, à 8 h. du soir. Par devoir.

Cécilienne. — Répétition, à 8 1/2 h. du soir.

Helvetia. — Répétition partielle, à 9 h.

Frohstimm. — Gesangstunde, um 9 Uhr

Chorale de la Croix-Bleue. — Répétition à 8 heures et demie au local de la Croix-Bleue. Amendable.

Sociétés de gymnastique

Ancienne Section - Exercices, à 9 h., à la Halle.

L'Haltère. — Exercices, à 8 1/2 h., au local.

Réunions diverses

L. O. G. T. « Loge Festung ». — Versammlung Dienstag 8 1/2 Uhr.

Société fédérale des sous-officiers (groupe d'escrime). — Leçon à 8 h. et demie au local, (Parc 76)

Réunion de tempérance et d'évangélisation, 8 1/2 heures. (Salle de Gibraltar n° 11).
 Union chrétienne des jeunes filles. — Réunion, à 8 heures (Fritz Courvoisier, 17.).
 Société suisse des Commerçants. — Mardi, 8 h. à 9 h., Allemand supérieur; 9 h. à 10 h., Italien. Anglais inférieur.
 Société théâtrale l'Œillet. — Répétition à 8 heures du soir, au local.

Clubs

Photo-Club. — Mardi soir, à 8 heures et demie. Séance pratique (Hôtel-de-Ville 1).

Club d'escrime. — Leçon, à 8 heures, au local.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Du Temps:

Londres, 24 février, 4 heures du soir. — Les journaux constatent que le War Office en est resté à mardi soir des nouvelles du combat de Paardeberg, soit quatre jours pleins depuis la demi-heure accordée à Cronjé par Kitchener pour se rendre.

Dans les cercles militaires, l'opinion n'a pas varié depuis le commencement de la semaine, et c'est pour aujourd'hui samedi, dernière limite, qu'on s'attend à un engagement décisif, si un engagement doit se produire, c'est-à-dire si lord Roberts juge à propos d'enlever de vive force la position des fédéraux.

Toutefois, on ne semble pas enclin à penser que cette dernière hypothèse doive se réaliser, étant donné l'afflux continu des renforts envoyés à Cronjé.

(Service Havas)

Prétoria, 22 février. — Voici le dernier bulletin des opérations publié ici :

« Le commandant fédéral à Colesberg rapporte qu'il a été attaqué hier par une force de cavalerie considérable. »

« Un combat acharné s'est engagé. Les Anglais ont tenté d'emporter la position d'assaut. Ils se sont avancés jusqu'à 400 yards des canons des fédéraux, mais ils ont dû se retirer avec de grandes pertes. Du côté fédéral, un homme a été blessé. »

« Le général Grobler a été engagé également sans pertes. »

« En ce qui concerne les combats sur la Modder river et à Koodoosrand, on n'a pas reçu de nouvelles ici. Il n'y a que le bruit qui court de vifs combats livrés à l'est du laager de Cronjé. »

« Les communications avec celui-ci sont toujours ouvertes. »

Durban, 23 février. — Les bruits les plus divers courent dans la ville. Celui d'après lequel Ladysmith aurait été délivrée est des plus persistants.

« A l'hôtel de ville, on fait des préparatifs pour pavoiser quand arrivera la nouvelle. »

On annonce aussi que Cronjé est blessé et qu'il s'est rendu après une bataille dans laquelle les Boers auraient eu 1,700 tués ou blessés.

On dit encore que Kitchener a été légèrement blessé au bras.

L'Agence Havas a reçu la dépêche suivante : Paardeberg, 22 février. — Le bombardement du laager boer a continué aujourd'hui d'une façon intermittente. Hier soir, un gros orage a éclaté. La canonnade s'est poursuivie pendant la nuit.

Une importante colonne de ravitaillement est arrivée.

On dit que 2,000 Boers opèrent au nord de l'armée anglaise.

Hier soir, dès les premiers coups de canon tirés, un détachement d'infanterie s'est avancé jusqu'à une distance de deux cents yards dans la direction du fleuve. Plusieurs cadavres boers furent découverts.

Le général French a fait 75 nouveaux prisonniers parmi les Boers qui se sont échappés en dehors du cordon formé par les lignes anglaises.

Londres, 24 février, 6 heures soir. — Une dépêche du Times (2^e édition), datée de Dordrecht, 22 février, montre que les Boers, tout en renforçant la colonne Cronjé ne s'émouvent nullement de la situation à Paardeberg et renforcent également leurs troupes au sud de l'Orange :

« Les Orangistes et rebelles coloniaux n'ont pas répondu aux ouvertures qui leur ont été faites pour les engager à déposer les armes ; »

les négociations dans ce sens ne paraissent donc pas devoir être continuées.

« Les fédéraux reçoivent des renforts tous les jours. »

« Il est évident qu'ils ont regardé nos offres comme une preuve de faiblesse et non comme un signe de magnanimité. »

« Nous apprenons que leur intention est de nous attaquer ici. »

Une dépêche subséquente du correspondant du Times annonce que le général Brabant a suspendu les opérations offensives autour de Dordrecht afin de voir si les rebelles coloniaux, « affectés par les nouvelles de Kimberley et de la retraite de Cronjé », accepteraient les conditions très douces qui leur ont été faites par le gouvernement pour déposer les armes.

Un second télégramme en date de Dordrecht, 23 février, dit que les fédéraux sont en force à Labuschagne's nek, à 6 milles au nord-est de Dordrecht. Il y a eu échange de coups de canon toute la journée. La ville n'a pas souffert de l'occupation des Boers.

D'après une dépêche de la Riet River, 23 février, à la Pall Mall Gazette, le maréchal Roberts aurait, à son tour, publié un ordre du jour aux troupes leur ordonnant de ne pas tenir compte du drapeau blanc sur le champ de bataille « les Boers ayant abusé du drapeau blanc ».

C'est la seule nouvelle de lord Roberts.

Un télégramme de Pietermaritzburg, 22 février, 5 h. 30 soir, au Manchester Guardian, dit qu'on se battait le matin de ce jour aux environs de Chieveley.

« Le mouvement en avant de Buller est arrêté par un feu de grosse artillerie et de mousqueterie. »

A Arundel, suivant une dépêche du Times, en date d'hier 23, le général Clements espérait prendre les positions des Boers avant le coucher du soleil :

« Les fédéraux sont établis autour de Knilfontein farm et sur les kopjes voisins à 7 milles à l'ouest d'Arundel. Ils sont également en grand nombre sur une colline située à 2 milles à l'ouest de la ferme avec un gros canon et un vickers-maxim. »

« Le général Clements, avec un canon de 5 pouces, est à Arundel. »

« Deux pièces de campagne de 15 livres, en position sur un petit kopje et deux obusiers montés à l'ouest de la plaine, font un feu incessant sur les positions ennemies que nous espérons prendre avant le coucher du soleil. »

Un télégramme de Capranna, en date de ce matin, annonce que les Boers ont essayé de détruire, à moins de 30 kilomètres de la capitale, le train qui emportait au Nord le corps des volontaires de la Cité de Londres :

« A Mulders-Vlei, à 15 milles de Capetown, les rails avaient été enlevés de la voie. Arrivé à cet endroit, le train a déraillé, mais aucun accident ne s'est produit. Une enquête est ouverte. »

Un fermier venant de Barkly-West, assure que les Boers ont totalement évacué le Griqualand ouest.

La Pall Mall Gazette publie une dépêche de Durban en date d'hier 23 disant que Nkutu a été fortifié par les Boers.

« Les Boers ont réquisitionné tous les approvisionnements, de même qu'à Nondweni et autres places dans le nord du Zululand. »

« Le service télégraphique est interrompu. Les femmes et les propriétés sont respectées par les fédéraux. »

« Les envahisseurs sont tous des Boers du Transvaal; les rebelles hollandais ont disparu de ce district; on présume qu'ils ont rejoint les commandos autour de Ladysmith. »

« Les Boers ont informé les résidents anglais que Kimberley, Ladysmith et Mafeking sont en leur pouvoir. »

« L'absence de nouvelles officielles dans le Zululand cause de l'anxiété aux colons anglais. »

De la Liverpool Post :

« Le bruit court que l'amirauté a pris d'importantes mesures en vue d'une mobilisation rapide de la flotte. »

« Tous les officiers ont été envoyés rejoindre leur bord, et ceux qui ne servent pas à la »

mer en ce moment ont reçu le nom du navire auquel ils seront attachés.

« Les bâtiments sont prêts. »

Lourenço-Marquès, 24 février. — Le vapeur français Gironde a amené 150 passagers de nationalités diverses, tous à destination du Transvaal.

Parmi eux se trouvent 18 Monténégrins en costume national. Des attachés militaires français et américains près des armées boers sont également arrivés ici.

La retraite de Cronjé

Du correspondant de l'Agence Reuter :

Aujourd'hui mardi est le troisième jour de l'investissement et de l'obstinée résistance de Cronjé. A l'aube, le soleil montra les Boers travaillant comme des fourmis dans leurs retranchements. On leur tira quelques projectiles pour les gêner, et le reste du jour se passa tranquillement. A l'est, nous entendimes le bruit des canons du général French, engagé probablement contre les renforts des Boers.

On offrit à l'ennemi tous les moyens de se rendre. Mais dans l'après-midi, lorsqu'on vit qu'ils ne se y décidaient pas, lord Roberts se déterminait à écraser une fois pour toutes leur résistance. Sur la rive sud, à 2,000 mètres du laager il plaça les 18^e, 75^e, 62^e batteries de campagne, deux canons de marine 12, tandis que la rive nord, les 65^e (obusiers), 76^e, 81^e, 82^e batteries de campagne et trois canons de marine de 47 millimètres enfilèrent tout le lit de la rivière.

Alors, suivit la scène la plus tragique dont j'aie été témoin dans ma vie. Déjà une fois en Thessalie, j'avais vu 110 canons engagés, mais jamais un tel nombre de pièces puissantes concentrant leur feu sur un terrain d'un mille carré. La fumée verte de la lyddite montait en grands nuages, les shrapnels éclataient sur les bords de la rivière, partout, excepté en une seule petite place où le feu de l'artillerie aurait été dangereux pour notre propre infanterie. Nos projectiles fouillaient chaque buisson, chaque ravin. Les canons du côté nord devaient faire d'affreux ravages : cependant de temps à autre un Boer, dans un accès de folie désespérée, visait soigneusement les artilleurs, qui n'étaient pas à 1,000 mètres.

De chaque côté de la rivière, deux bataillons étaient couchés. Ce que les Boers ont dû souffrir on l'ignore.

A cette heure, j'écrivais au milieu du camp endormi. Pas un son ne trouble le lourd sommeil des soldats épuisés. Plus bas, dans le lit de la rivière, on ne voit pas un feu, on n'entend pas un cri.

Encore une journée d'attente. A Londres, on semble croire que Cronjé s'est rendu, mais que lord Roberts n'en veut pas donner la nouvelle, afin de laisser venir un à un les renforts boers et les détruire en détail. Voilà qui est bien profond.

Depuis mardi dernier, point de nouvelles officielles. La dernière dépêche officieuse est de jeudi soir. Elle annonçait que les Boers de Cronjé tenaient encore. Deux faits, que révèlent les correspondants de journaux, démontrent avec quelle difficulté les Anglais continuent la lutte. Les hommes, dit-on, souffrent terriblement de la soif. Et l'on note chaque orage comme si c'était un événement providentiel. De plus, les correspondants prennent soin d'annoncer comme un événement de première importance, l'arrivée d'un convoi. Donc, les Anglais éprouvent beaucoup de peine à se ravitailler et les hommes doivent souffrir aussi de la faim. La résistance de Cronjé, si elle s'est prolongée jusqu'à maintenant, le sauvera sans doute.

Au Natal, la situation reste bien mystérieuse. On nous a dit et redit que les Boers évacuent les environs de Ladysmith. Pourquoi donc le général Buller n'avance-t-il pas ? Nous entendons bien que l'artillerie fédérée reste en position sur les collines autour de la place. Mais des canons sans défense, si bien servis qu'ils soient, c'est un appât plutôt qu'un danger, pour une armée qui attaque. On ne s'explique donc pas l'apparente inactivité du général Buller. Ses troupes seraient-elles animées de moins d'ardeur qu'on ne se plaît à le dire ?

(Voir suite en 2^{me} feuille.)

Tombola du Temple de l'Abeille

Premier Lot, 700 fr., Carnet de la Caisse d'Épargne.

Deuxième Lot, 400 fr., Espèces.

Troisième Lot, 200 fr., Espèces.

Dernier Lot, 200 fr., Espèces.

Valeur totale des Lots : 20,000 Fr.

Le 9 Mars 1900.

Notre bureau de renseignements

X..., le 21 février 1900.

Mon bon oncle,

Savez-vous que le monde, avec ses emballages souvent absurdes, à côté de ses folies qui effleurent le sublime, m'épouvante parfois presque autant qu'il m'amuse.

Mon ami William R..., en passage à X..., m'apprend que La Chaux-de-Fonds a failli être témoin d'une manifestation publique peut-être étonnante, et qu'il y a circulé une adresse de félicitation pour... un médecin écroué. Je ne veux pas savoir si le prévenu est coupable ou non. J'espère que non, pour lui et pour ses clients, dont il faut bien qu'il soit l'ami et à qui je reconnais qu'il a dû rendre de grands et précieux services, puisque beaucoup se sont levés comme un seul homme à la nouvelle de son incarcération. A la justice (rendue par des jurés neuchâtelois, en présence de jurés neuchâtelois, qu'on ne l'oublie pas) de dire si l'on a bien fait en lui mettant la main au collet, et à elle de l'innocenter ou de le condamner, suivant que les faits précis et la loi le décideront. Mais ce que, en ma qualité de citoyen, je ne puis admettre, ce contre quoi je me sens obligé de protester, c'est qu'on veuille forcer la main à nos juges, sous prétexte de conviction. Conviction partielle au point de proclamer martyr un simple prévenu, comme si, doré et déjà, il était condamné, par une traitreuse coalition, à se voir emprisonner, bien qu'innocent. C'est souffler la justice, c'est nier la conscience des jurés, c'est insulter le bon sens public, encore souverain juge, que d'oser affirmer, de parti-pris, la condamnation d'un homme dont l'innocence n'est prouvée que par ses seules allégations. On veut voir, dans cette arrestation, le résultat d'une vaste machination, qui aboutira — on l'affirme chez vous, William l'a entendu — qui aboutira à l'achat du vote des jurés et à une condamnation forcée et cherchée. Non, non, non ! Je m'inscris en faux. Je crois encore à la justice des juges de La Chaux-de-Fonds, je crois encore au bon sens et à la droiture des jurés.

Et, après eux, il y a des juges à Neuchâtel et à Lausanne. Ah ! c'est vrai, on les achètera aussi, paraît-il ! Qui ? Un nouveau syndicat, sans doute. Comment se constituera-t-il ? Mystère. Et pour l'étouffer, on forme, avant son éclosion, une coalition en sens opposé :

Ces mœurs ne sont pas encore de chez nous, et s'il est des esprits prévenus, dans cette lamentable affaire — qui me chagrine pour ses causes originales — je regrette de devoir dire que ce n'est pas du côté que l'on pense. Après cela, qu'une libération sous caution intervienne, j'y souscrirais volontiers. Des malades réclament leur médecin. Tant que non reconnu coupable, redonnons-le leur. Il ne filera pas ; il l'eût déjà pu, s'il y avait tenu.

Encore une fois, mon seul désir c'est de voir proclamer l'innocence des trois accusés actuellement sous les verrous : pour eux d'abord, pour notre bon renom aussi.

Plus heureux que vous, j'ai eu le privilège de feuilleter le rarissime rapport du Conseil d'Etat sur la nouvelle loi scolaire. Comme vous le dites, il est mille fois plus idéologue et phraséologique que pratique. Il me faudrait, pour vous en signaler les contradictions ou même les erreurs, consacrer un très long temps à vous écrire. Mais comme la plupart disparaîtront forcément à l'examen sérieux par une Commission du Grand conseil, et après une consultation nécessaire des principaux intéressés, mieux vaut que je me borne à relever deux ou trois points essentiels.

Et tout d'abord, il faut reconnaître que l'adoption de la nouvelle loi constituerait un écrasement des écoles secondaires et industrielles de district. Le rapport s'essaye à prouver que ce serait un bien pour le pays ; je prétends et j'affirme que ce serait un grave tort.

Malgré tous les plus beaux raisonnements du monde, on ne parviendra jamais à établir que, s'il est profondément regrettable que les pédagogues soient formés en troupeaux, comme c'est le cas actuellement, au dire du rapport, il ne soit pas à craindre davantage que ce ne soit pire quand, au lieu de sept écoles secondaires, il n'y aura plus qu'une seule école normale, ou plutôt plus qu'une seule troupeau. Et l'inconvénient est plus grave qu'on n'a l'air de l'admettre, d'obliger les futurs instituteurs à faire un stage plus ou moins long éloignés de leur famille.

Le corps enseignant primaire se recrute parmi la classe ouvrière, presque toujours. La loi proposée entravera ce recrutement, puisqu'il est, de plus, prévu que l'âge d'entrée en fonctions sera reculée. Non, l'argument qui prétend que toutes les familles intelligentes envoient leurs enfants au dehors est faux et pas

aimable ; beaucoup de pères, très intelligents, ne peuvent pas dépenser 1500 fr. par an ; ils doivent donc avoir à portée les moyens, nos forces le permettant, de donner un bagage de connaissances le plus étendu possible à leurs fils. Le projet de loi se fait l'apôtre de l'individualité : quelle meilleure garantie d'individualisme que la décentralisation scolaire largement entendue ? On a bien proposé une solution au moins qui me déplaît souverainement, parce qu'elle est contraire à la dignité : je veux parler des bourses de 400 fr. à faire octroyer par l'Etat aux élèves-instituteurs pauvres.

Le régime actuel supprime presque cette coutume. A quoi bon l'introduire à l'état d'habitude chez nous ?

La bourse est apparentée à la charité. De plus elle risque de s'appliquer à des sujets non méritants, ou qui ne s'en serviraient que comme marchepieds pour étudier, quitte à ne pas rendre en services à l'Etat le sacrifice auquel il aura consenti pour eux. Ou bien, pour éviter des abus, devra-t-on imiter d'autres pays, et contraindre les « boursiers » à un certain nombre d'années de services obligatoires et garanties par contrat ? Je ne vois pas bien, dans tout cela, où l'individualisme trouverait son compte.

Je ne vous rappellerai que pour mémoire la fusion rêvée de nos écoles professionnelles communales en écoles cantonales uniques ; les objections opposées à l'Ecole normale unique se renouvellent en le cas. Inutile de faire ressortir davantage les gros sacrifices financiers réclamés des communes, dans le but d'alléger les comptes de l'Etat et au profit d'une seule ville. Je ne tenterai pas de réhabiliter ici la mémoire, qu'on disqualifie, et qui se défend d'elle-même par les immenses services qu'elle a rendus et rendra encore. Je ne vous entretiendrai non plus pas de traitements, proposés énormes pour l'Université en voie de formation, et maintenus, réduits mêmes, pour les modestes fonctionnaires. Je ne crierai pas « casse-cou » sur l'ingérence plus amplifiée, sur la main-mise qu'on propose en faveur de l'Etat, au détriment des Commissions scolaires qu'on réduit à la portion congrue d'autorité, dans les questions d'école. Je préfère attendre patiemment les délibérations de notre Grand conseil, d'où il sortira des résolutions pratiques, équitables et normales. Il saura garder tout le bon pour éliminer les défauts que renferment la loi et le rapport. Il saura aussi, j'en suis sûr, vous accorder votre gymnase, quand bien même, comme vous le dites, le Conseil d'Etat a l'air de s'employer à l'entraver. Et si, malgré tout, on veut nous mettre la bride au cou, il y aura bien encore le remède du referendum.

Mes amitiés cordiales à vous tous.

Jules Y...

Vieux souvenirs du village

Avant le Psautier romand

Nous aimons beaucoup trois petits volumes, tous également précieux, parce qu'ils contiennent les cantiques sacrés, en usage dans nos églises nationales de la Suisse romande. Ils font partie de l'histoire du siècle actuel et, avant de passer au vingtième, il nous paraît que nous devons les saluer respectueusement, comme témoin de nos joies et de nos douleurs neuchâteloises.

L'un, le plus ancien, est un souvenir de famille, et a pour titre les *Psalmes de David*, à quatre parties, avec les cantiques sacrés, pour les principales solennités des chrétiens ; il est édité à Chaux-de-Fonds — on n'écrivait point encore La Chaux-de-Fonds — chez Ariste Lesquereux, libraire, place de l'Hôtel-de-Ville. La date de cette édition n'est pas donnée. Il y a là cent cinquante psaumes et moins de vingt cantiques. Cette publication du bon vieux temps, est loyalement et bravement honnête, comme nos anciens horlogers, auxquels elle s'adressait spécialement. Les dispositions de la musique témoignent d'une grande simplicité, à preuve qu'elle se divise « en mélodie et en harmonie » ; savez-vous la définition de la mélodie : c'est une succession de sons, tellement ordonnés entre eux, qu'ils forment des phrases et un sens ; quant à l'harmonie : c'est une suite d'accords ou de plusieurs sons différents, entendus à la fois ; c'est proprement un accompagnement de la mélodie. C'est parfaitement exact.

Nous aurons, peut-être, un bon sourire à la mélodie des phrases et du sens, et à l'harmonie, « suite d'accords ou de plusieurs sons différents, entendus à la fois ». C'était, pourtant, la vraie manière des *Psalmes de David*, rendus à l'exécution par la *blanche*, la *carrée* et la *maxime*. C'étaient les notes de l'époque, dont la prolongation n'était point minime ; car, la *maxime* durait autant que deux *carrées*, et la *carrée* autant que deux *blanches* ; les clefs étaient toutes requises, celles de fa, d'ut et de sol ; la première convenait au *bassus*, le ténor s'adonnait à l'*ut*, le *contra* recourait aussi à l'*ut* et le *superius* à sol. Les silences étaient d'un usage fréquent : la *demi-pause*, ou le

¹ Psautier romand, recueil de psaumes et cantiques, adopté par les Eglises nationales protestantes de Neuchâtel, Genève et Berne (Jura-Bernois), Delachaux & Niestlé, éditeurs 1900.

temps musical de l'époque, était une demi-mesure, mais équivalait à un repos, déjà très considérable ; le *point-d'orgue* terminait la musique de chaque vers. Le vénérable recueil édité par Ariste Lesquereux, donne des règles très étendues de la *tonique* et du *mode* ; les cinq modes sont bien indiqués ; ainsi, le *psaume premier* est du même mode que le *quarante-deuxième*. Tous connaissent les premières paroles de l'un et de l'autre : l'un : « Heureux celui qui fait les vicioux », est de Clément Marot, tandis que : « Comme un cerf altéré brame » forme un legs de l'éloquent Théodore de Bèze, de Genève. Il nous souvient que l'exécution — nous sommes à La Chaux-de-Fonds — n'était ni très harmonique, ni très mélodieuse, et, nous avions, alors enfant, plus de curiosité à examiner, du banc derrière l'orgue, le père Cuanillon, marguillier, occupé à tirer les cordes, que d'enthousiasme pour les chants des bons villageois du temps du tir fédéral de 1863.

Après l'indication des gammes majeures et mineures et des autres *modes* se succédant, suivant les différents tons et demi-tons de la gamme, l'édition des *Psaumes de David* ne se faisait hélas pas d'illusions, à l'égard des dons harmoniques et mélodieux des Neuchâtelois. La musique des psaumes est, quelquefois, d'une exécution difficile pour nous, et présente, par ci, par là, quelque chose d'étrange. Il y a, en effet, des tons et des accords, auxquels la musique moderne ne nous a point accoutumés. Notre temple français contient, sous sa voûte ovale, des cacophonies passées multiples.

Il est certain que, malgré les recommandations de la distribution des voix, on chantait chez nous, fort mal. Il nous souvient de notre surprise, après 1870, lorsque, passant dans les pays suabes, nous entendîmes les chœurs villageois du *Gustav-Adolf-Verein* de Wurtemberg. Déjà, dans la Suisse allemande, nos concitoyens ont des dons musicaux plus généraux. Ils osent davantage, parce qu'ils travaillent la musique, avec plus d'opiniâtreté, et ont fine et bonne oreille. Les Neuchâtelois qui ont donné tant d'artistes à la peinture et à la mécanique, n'ont fourni, à notre connaissance, que fort peu d'auteurs musicaux indigènes. Et, c'est dommage.

Notre édition des *Psaumes de David* à quatre parties, entendait pourtant, que le *ténor* devait être chanté par les voix hautes des femmes et enfants. Il paraît que les hommes prenaient déjà la liberté de forcer le ton..., ce qui arrive aussi aujourd'hui. A quoi l'édition susindiquée d'ajouter : « ce n'est que, dans une grande assemblée, qu'on peut doubler le ténor par des voix d'hommes. » Le *superius* était, par contre, absolument interdit aux hommes, par la défense textuelle suivante : le *superius* doit être chanté, par les voix basses de femmes et d'enfants ; les hommes ne doivent pas le chanter. Ils durent, parfois, enfreindre cette prohibition draconienne ; car, on ne se reconnaissait pas.

D'autre part, les instructions psalmiques contiennent une défense aux femmes de mêler leurs voix au *contra* ; en effet, le *contra* est fait pour les voix hautes d'hommes ; il ne doit jamais être chanté par les femmes ; les voyez-vous toutes passer au *contra* !

Enfin, le *bassus* était fait pour les voix basses d'hommes ; on mêlait, nonobstant, tout, et le chant était déplorable.

En 1866, les églises des trois cantons romands en majorité évangéliques, ont offert un second recueil de psaumes et cantiques, pour remédier surtout aux défauts multiples du chant religieux dans nos contrées. Nous aurons l'occasion de revenir à ce deuxième essai, auquel succède, en 1900, le *Psautier romand*. Nous recommandons de tout cœur cette troisième édition à tous les amis du pays, parce que le chant religieux, malgré nos imperfections passées, fait aussi partie de notre histoire et de notre vie nationales. Les titres des recueils changent ; l'important est de conserver le vieil esprit huguenot et chrétien qui les a dictés, trait distinctif des populations, soulevées à la voix bien aimée de Guillaume Farel, auquel les Neuchâtelois doivent plus, à notre humble avis, qu'à toutes leurs autres célébrités nationales. Nous l'oublions trop.

L. B.-J.

Le verre de Bohême en Belgique

A l'occasion de l'exposition qui se tient actuellement à Gand, en Belgique, les fabricants de verre de la Bohême ont pu se distinguer tout particulièrement.

On construisait à cette exposition un pavillon en béton de ciment système Hennebique, et dont les portes et les fenêtres furent construites en verre armé de la Société par actions de Neusattl près Ellbogen (Bohême). Il était destiné à subir l'épreuve du feu après l'exposition, épreuve qui donna pour le verre armé des résultats incroyables au point de vue de sa résistance contre le feu.

Sous le nom de verre armé on entend, comme on sait, du verre dans lequel, au moyen d'un procédé de fabrication, est introduit un tissu de fil de fer qui maintient le verre tellement solide que, même, s'il est fendu, les morceaux ne peuvent se séparer.

D'après le rapport du commandant du feu de la ville de Gand, M. Welsch, il ressort que

par une chaleur intensive de 1000 à 1200° Celsius, qui fut provoquée dans le pavillon dont nous parlons plus haut, par un tas de bois copieusement arrosé de pétrole, il fut prouvé, pendant les deux heures que dura cette épreuve qu'aucune autre détérioration ne fut remarquée sur le verre armé que celle, bien naturelle, de quelques fêlures, et contre les assauts du feu et de l'eau, le verre armé restait complètement compact, les parties de verre étant tenues si fortement par le grillage intérieur, qu'aucun éclat ne s'en détacha. Avant cette épreuve du feu, on avait placé sur une plaque de verre de 15 mm. d'épaisseur, 197 cm. de long sur 88 cm. de large, une charge de 2000 kg. par mètre carré, sans que le verre armé ne se rompe.

La grandiose résistance du verre armé contre le feu et le poids provoqua la plus haute admiration des autorités assistant à cette épreuve : hauts fonctionnaires, ministres de la guerre et des constructions ainsi que de renommés ingénieurs et architectes.

En reconnaissance des propriétés supérieures du verre armé, il lui fut décerné la médaille unique de la « Fédération des Sauteurs-Pompiers belges ».

Ce verre armé, une spécialité de la Société par actions pour l'industrie du verre, précédemment Fried. Siemens, à Neusattl près Ellbogen (Bohême), est fabriqué dans la force de 4 à 36 mm., savoir 4 à 10 mm. d'épaisseur pour fenêtres de fabriques, de locomotives, de dépôts, ainsi que pour jours supérieurs dans les gares, locaux, cours vitrées, vérandas, passages, etc., et en force de 15 à 35 mm. pour construction de planchers, jours de caves, etc.

La fabrique de Neusattl se flatte d'apporter par ce fait un grand changement dans l'art des bâtiments, et on ne peut que souhaiter de voir se produire ce matériel éclairant, qui maintient de si hautes qualités dans la protection de la vie et de la propriété.

Rois et Princes.

Dans un volume qui vient de paraître par les soins de son exécuteur testamentaire, Victor Hugo raconte ses souvenirs sous le titre de « Choses vues ». Il y en a de bien curieux relatifs à la monarchie de Juillet.

L'on sait que les princes, plus encore que les simples mortels ont souvent des incohérences de caractère qui déroutent le vulgaire. En ce sens, Louis-Philippe fut extrêmement prince. Après son départ précipité pour l'Angleterre, au moment de la Révolution de 1848, on découvrit à ce qu'assure Victor Hugo, qu'« c'était le plus prodigieux et le plus dissipateur et le moins rangé des hommes : il avait des dettes, des comptes et des arriérés partout. Il devait à un menuisier 700,000 fr. ; il devait à son verdurier 70,000 fr. de « beurre ».

Son fils, le prince de Joinville, était plus bizarre encore. Résolument ennemi de la fossile étiquette des cours, il se vengeait des corvées obligatoires par des mots, des procédés que lui aurait enviés Gavroche. C'est lui qui avait baptisé les solennelles et « enturbannées » dames d'honneur de Marie-Amélie : « les Turcs de la reine... » Lui encore, qui disait : « Je vais faire la fonction », pour dire qu'il allait recevoir des gens en cérémonie. Et les farces qu'il inventait : « Aux Tuileries, le prince de Joinville passe son temps à faire cent folies ; un jour, il ouvre les robinets de toutes les fontaines et inonde les appartements ; un autre jour, il coupe tous les cordons de sonnettes. « Signe d'ennui ».

Un fois, cependant, ce prince s'amusa pleinement, comme un enfant. Il y avait bal costumé aux Tuileries. Tout d'un coup, on vit entrer M. le prince et Mme la princesse de Joinville ! Pour déguisement le fils du roi avait choisi le costume de « chicard ». Or, le chicard, en ce temps-là, était un comparse payé par l'administration pour faire naître et pour entretenir la plus délirante gaieté au ba. de l'Opéra. Ravi de son idée, le prince l'avait corsée en arborant la plus déguenillée, la plus lamentable défroque ! La princesse, sa femme « était en débardeur et affectait des allures de titi ». Alors, devant Louis-Philippe interdit, devant Marie-Amélie, effarée, les époux exécutèrent les danses en usage dans la lie du peuple. « Mais où a-t-il appris tout cela ? demandait la candide reine. Le roi ne disait rien : il savait probablement le mot de l'énigme... »

Quoi qu'il en soit, on s'amusa tant et tant, qu'à partir de ce jour, père, mère, frères, belles-sœurs, n'appelèrent plus le prince et la princesse que Chicard, Chicarde et... Chicquette ! Ceci pour leur fille, âgée de trois ans.

Après un pareil succès, on ne pouvait que renchérir. Le prince n'eût garde d'y manquer. Ici, il faut tout citer, le tableau ne souffrant aucun retranchement : « M. le prince de Joinville avait imaginé une « scie » qui exaspérait la reine. C'était un vieil orgue de barbarie qu'il s'était procuré. Il arrivait chez sa mère jouant de cet orgue en chantant des chansons enrouées. La reine commençait par rire. Puis, cela durait un quart d'heure, une demi-heure. — Joinville, finis. — La chose continuait. — Joinville, va-t-en ! — Le prince, chassé par une porte, rentrait par l'autre avec son orgue, ses chansons et son enrouement. La reine finissait par s'enfuir chez le roi. »

L'IMPARIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

(Suite)

Le général Cronjé

La *Daily Mail* trace du vaillant général boer Cronjé un portrait d'autant plus intéressant qu'il émane d'un adversaire.

Le général Cronjé est un des premiers généraux de l'armée des Boers. Après le général Joubert, c'est, à ce que l'on dit, le meilleur soldat du Transvaal. Sa haine des Anglais et son chauvinisme intransigeant l'ont rendu très populaire dans les deux républiques boers. M. A. Kinnear, dans le récent ouvrage qu'il a publié sur la campagne de lord Methuen, s'exprime ainsi qu'il suit sur le général Cronjé : C'est un homme d'une habileté consommée. La peur ne le connaît pas, il a plus de ressources dans son cerveau que tous les Moltke de Pall Mall pris ensemble. C'est un cynique dans son genre. Dans les conseils militaires, il a le dernier mot, même sur le président Krüger. Il est très actif et ne peut pas rester en place, sur le champ de bataille où le feu, quelque terrible qu'il soit, ne l'émeut pas le moins du monde. Il est spirituel et rempli de vertus domestiques et de bonté familiale.

Sa figure est d'aspect agréable; son regard respire la gravité et la bienveillance. C'est à lui que le docteur Jameson s'est rendu à Krügersdorp, où le général Cronjé l'avait pris comme dans une vraie souricière. Le général Cronjé est de taille moyenne, très barbu, des traits très accentués, et ses yeux bleus clairs prennent un aspect très désagréable lorsqu'il vous regarde du coin de l'œil.

Il est extrêmement courageux, d'un patriotisme à toute épreuve, un vrai soldat et un chef, un homme de la *Veldt*, qui ne demande qu'à vivre et à mourir dans son pays, fusil au bras, comme il convient à un chasseur et à un scellat.

Le général Cronjé possède une ferme de 12,000 acres, près de Potchefstroom, où il mène une vie patriarcale, au milieu de ses enfants, de ses serviteurs indigènes et de ses subordonnés qui tous lui obéissent au doigt et à l'œil. Ce qui le caractérise surtout, c'est sa haine des Anglais et des Uitlanders. Lors de la capture du docteur Jameson à Krügersdorp, il voulait absolument fusiller tous les officiers du raid et il ne céda que lorsqu'on lui eut fait comprendre que les officiers prisonniers seraient plus utiles à la cause du Transvaal vivants que morts.

Aujourd'hui que sa capture est proche peut-être, nous reconnaissons, ajoute la *Daily Mail*, que nous allons être délivrés d'un ennemi habile et dangereux qui nous a infligés de terribles leçons. Son vainqueur saura, dans ce cas, apprécier le génie de l'homme qui a su changer une position désespérée en une des plus habiles retraites relatées dans les annales de l'histoire.

Correspondance Parisienne

Paris, 25 février.

C'est aujourd'hui dimanche.

— Où irons-nous nous promener? se sont demandé beaucoup de Parisiens.

— Mais dans les parages de l'Exposition. Faut voir si c'est bientôt prêt à s'ouvrir.

Et, en effet, une foule énorme, par un temps assez beau, a circulé sur les deux rives de la Seine, là où elle fait un coude et s'enfuit vers l'ouest pour sortir de la capitale.

A la vérité, on ne voit pas grand-chose. L'accès des palais est interdit et les enceintes sont palissadées. Mais l'ensemble a déjà grand air, avec sa centaine de bâtisses, les espaces autrefois vides maintenant remplis, le nouveau pont Alexandre III qu'on parachève et qui sera monumental.

Je me suis mêlé à cette foule, et j'ai été étonné de voir combien il y a de gens qui ne savent pas donner un nom à ces constructions. Tout ce monde avait l'air d'être transporté dans un milieu étranger.

Et pourtant que de publications spéciales, illustrées de phototypies, tendent à vous familiariser avec l'Exposition. Mais est-ce qu'on les lit? Ou plutôt, je crois que ces publications ont seulement trop bien fait, en donnant le coup du fini et d'achevé à leurs reproductions alors qu'en vérité rien n'est fini ni achevé. La réalité actuelle ne correspond pas à ces descriptions faites sur les plans et qui laisseront bien des déceptions. Mais la réalité définitive, dans six semaines, sera encore assez belle pour enchanter les visiteurs.

L'ensemble se divise en cinq parties déjà bien distinctes. Sur la rive droite du fleuve, dès la place de la Concorder, la grande entrée, à demi informe encore et l'emplacement des palais des beaux-arts, dont les façades blanches, richement ornées, éclatent au soleil. Plus loin, à l'aval, l'emplacement du Trocadéro, au long d'un coteau, réservé principalement aux expositions coloniales, et où il y aura des cafés et des amusements exotiques.

Sur la rive gauche de la Seine, d'abord l'Esplanade des Invalides, où s'élève tout un quartier de constructions devant abriter les produits utiles et artistiques de tous les pays du monde, en particulier l'horlogerie. Puis, en suivant le fleuve, une rue de pavillons des puissances étrangères, qui sera, à cause de ses cafés et de ses orchestres, l'endroit probablement le plus joyeux de tout Paris. Ensuite, le Champ-de-Mars, ayant comme base la tour Eiffel; il est réservé à la grande industrie. Et tout à côté, un paquet d'entreprises particulières, richement attractives, parmi lesquelles je signale le Village suisse auquel on travaille encore. Enfin, sur la berge droite, le Vieux-Paris, dont le profil moyennageux est maintenant familier aux habitués des bateaux parisiens.

Tout cela a coûté deux ans de travaux. On a déjà l'impression de l'immensité. Là-dedans on se trouvera comme dans une grande ville. Et on compte sur cinquante millions de visiteurs! C'est beaucoup.

C. R.-P.

Nouvelles étrangères

France. — Paris, 24 février. — M. Le Hérisse interpelle le gouvernement sur le renforcement de la garnison de Madagascar. Il est partisan de l'envoi de renforts, mais il blâme le gouvernement d'envoyer de jeunes soldats français, incapables de résister aux fatigues et au climat, au lieu d'envoyer des Sénégalais et des Soudanais.

M. Etienne constate la nécessité de fortifier immédiatement Diego Suarez.

M. Decrais, ministre des colonies, partage l'avis de M. Etienne, et ajoute : « C'est le général Gallieni qui a demandé pour Diego Suarez deux bataillons de la légion étrangère, deux batteries d'artillerie, un régiment d'infanterie de marine et un bataillon de tirailleurs soudanais. C'est le général Gallieni qui a demandé également le colonel Jofres pour commander ces troupes ». (Applaudissements).

M. Le Myre de Villers dit qu'on a violé la loi en envoyant à Diego Suarez des soldats d'artillerie et du génie en France.

M. Waldeck-Rousseau monte à la tribune. Il dit que le gouvernement a dû obéir à une nécessité impérieuse. Au moment de la formation des renforts, aucune troupe de marine n'était disponible. La première batterie est partie le 10 février, la seconde partira le 6 mars. Tout le matériel est concentré à Nîmes. Si la Chambre demandait de surseoir, il en résulterait un retard dont le gouvernement ne pourrait pas accepter la responsabilité. (Appl. *Mouvements divers*). La discussion est close.

M. Pourquery de Boisserin dépose un ordre du jour exprimant la confiance dans le gouvernement pour respecter la loi de 1893 sur le service de contingents français aux colonies. M. Waldeck-Rousseau accepte cet ordre du jour. La priorité en faveur de l'ordre du jour Pourquery est votée par 285 voix contre 249, puis l'ordre du jour est adopté à mains levées.

La Chambre reprend ensuite la discussion du budget.

— Le Sénat adopte le projet d'un troisième douzième provisoire, ainsi que le projet créant un tarif maximum pour les denrées coloniales de l'étranger.

Allemagne. — On mande de Berlin, 26 février :

Au cours de la deuxième lecture du budget de l'intérieur et à propos du crédit d'un million de marks pour la participation de l'empire à l'Exposition universelle, le commissaire impérial de l'Exposition a déclaré que les bruits d'un ajournement de l'ouverture ne sont pas fondés. Seul, le bâtiment pour l'armée et la marine ne sera ouvert, par suite de divers accidents, que dans le courant de mai. Dans les sections de l'art industriel et des machines pour la production de la force, l'Allemagne aura une grande avance. Jusqu'à présent il ne s'est pas produit le moindre incident. Ouvriers allemands et ouvriers français travaillent côte à côte, sans que rien vienne altérer leurs rapports. L'orateur a

terminé en disant qu'il ne lui restait plus qu'à exprimer au corps législatif la reconnaissance des exposants allemands.

Italie. — On mande de Rome, 24 février :

La Chambre discute le décret-loi sur les mesures de sûreté générale.

M. Barzilai développe la question préjudicielle; M. Pelloux la repousse et pose formellement la question de confiance, en disant qu'il est urgent de sortir d'une situation pénible pour tous.

M. Giolitti se prononce pour la discussion du décret-loi, parce qu'il faut que le pays sache si la Chambre est disposée à violer le Statut (*Appl.*)

M. Barzilai retire la question préjudicielle, pour ne pas favoriser la tactique du gouvernement; la suite de la discussion est renvoyée à midi.

Angleterre. — On télégraphie de Londres, 24 février :

Un rédacteur de la *Press Association* a vu un gentilhomme de la suite du duc d'Orléans, qui a démenti catégoriquement, au nom du prince, avoir jamais adressé une lettre de félicitations au dessinateur Willette, auteur de caricatures contre la reine d'Angleterre. Ce gentilhomme a affirmé que le duc d'Orléans est toujours dans les meilleurs termes d'amitié avec la reine d'Angleterre.

Indes anglaises. — On mande de Calcutta, 24 février :

Les nouvelles publiées au sujet des préparatifs militaires dans l'Inde sont exagérées. Il est inexact que l'ordre ait été donné de mobiliser le deuxième corps d'armée. Toutefois, à la suite du renforcement des troupes russes dans le voisinage de l'Afghanistan, certaines mesures militaires ont été prises, mais elles sont tenues secrètes.

Chronique suisse

Un tour du mélinisme. — Sous ce titre, le *Siècle* écrit ce qui suit au sujet des difficultés élevées par le gouvernement français à l'entrée en France du bétail suisse destiné à l'Exposition de Paris :

« M. Méline continue à gouverner dans la coulisse, ou du moins le gouvernement demeure fidèle aux détestables doctrines protectionnistes grâce auxquelles M. Méline s'est maintenu pendant deux ans au pouvoir. On continue à sacrifier les intérêts généraux du pays à certains groupes d'intérêts particuliers.

L'intérêt de la France est, en effet, que notre Exposition universelle soit le rendez-vous des plus beaux spécimens des productions de tous pays, et en tous genres. Mais l'intérêt de nos agriculteurs et de nos éleveurs est que les visiteurs de l'Exposition ne puissent établir de comparaisons fâcheuses pour notre élevage entre les animaux étrangers et les animaux indigènes.

Or, n'a-t-on pas appris que la Suisse allait nous envoyer quelques-unes de ses vaches pie-rouge ou pie noire, de ses vachettes de Schwytz ou du Val d'Hérens? Vite on a mis ordre à cela.

Il ne pouvait être question, bien entendu, de déclarer franchement qu'on n'admettrait point le bétail étranger. On a pris un biais, on a suivi des voies détournées. On a décidé que le bétail suisse subirait une quarantaine de dix jours dans une localité à proximité de la frontière, sous la surveillance de vétérinaires français; après quoi, les animaux reconnus sains seraient transportés à Vincennes, sur l'emplacement de l'exposition bovine, dans des wagons plombés.

C'est l'équivalent d'une prohibition absolue. »

Fédération ouvrière suisse. — Dimanche a eu lieu à Berne l'assemblée extraordinaire des délégués de la Fédération ouvrière suisse.

La séance a été ouverte à 10 heures. 511 délégués étaient présents représentant 245,577 membres de la Fédération.

Le bureau a été composé de MM. Lang, de Zurich, président; Bauer, de Berne, vice-président; Morf et Singer, secrétaires.

Sur la proposition de M. Greulich, l'assemblée a voté à l'unanimité une adresse de sympathie aux grévistes de la maison Benzinger & Co, à Einsiedeln.

Il a été passé ensuite à la question des assurances.

M. l'avocat Henri Scherrer, de Saint Gall, a rapporté en faveur de la loi, en exposant, dans une conférence qui a duré 65 minutes, les dis-

positions principales. Sans cacher les défauts de la loi, il a insisté sur le fait qu'elle amènerait un état de choses préférable à l'état actuel. M. Scherrer a présenté une résolution en faveur du projet.

M. Feigenwinter, de Bâle, dans une conférence qui a duré deux heures, a soumis à une critique serrée les principes et les détails de la loi. Il estime que la législation actuelle sur la responsabilité civile et l'article 341 du Code des obligations garantissent à la classe ouvrière une situation meilleure que celle qui résulterait de la loi. Au cas où celle-ci serait rejetée, il faudrait que les ouvriers s'efforcent d'instituer les secours en cas de maladie, avec l'aide de la Confédération, et que les patrons aient à leur charge l'assurance contre les accidents.

La discussion a été ouverte ensuite, et il a été accordé cinq minutes à chaque orateur pour exprimer son avis.

Ont parlé en faveur de la loi : M. Schmid, d'Uri, conseiller national, au nom des Associations catholiques; M. Albisser, avocat, de Lucerne, vice-président central du Grutli, qui, de même que M. Schmid, a réfuté plusieurs des affirmations et des critiques de M. Feigenwinter; M. Berchtold, administrateur de la Caisse d'assurance contre la maladie et les accidents de l'industrie du bâtiment de Zurich; M. Greulich, qui a déclaré qu'il se prononçait en faveur de la loi, après avoir soigneusement pesé le pour et le contre. Sa déclaration a été saluée par de vigoureux applaudissements.

Ont encore parlé en faveur de la loi : MM. Blumer, de Zurich, Färholz, de Soleure, Hoff, de Genève, et M^{me} Villingier, de Zurich.

Deux représentants des sociétés d'assurance contre la maladie de Zurich, ainsi que M. Beck, de Fribourg, se sont prononcés contre.

A quatre heures, l'assemblée a passé à la votation. 295 voix se sont prononcées pour la résolution présentée par M. Scherrer, soit en faveur de la loi, et 52 pour la proposition Feigenwinter, soit pour le rejet.

Nouvelles des Cantons

ZURICH. — *Un citoyen reconnaissant.* — Ces jours derniers, un citoyen zuricois adressé au président du gouvernement de son canton une certaine somme représentant le montant des débours faits jadis par l'Etat pour lui permettre de suivre des études universitaires, plus les intérêts. — Pour de la reconnaissance, en voilà!

BALE-VILLE. — Mgr. Haas, évêque de Bâle, vient, sur la proposition de l'ambassade de France, d'être nommé officier de la Légion d'honneur.

TESSIN. — *Incident de frontière.* — Le Conseil fédéral vient d'être nanti d'un rapport du gouvernement tessinois sur un nouvel incident de frontière qui s'est produit à Pontetresa. Des douaniers italiens ont tiré dans la direction du territoire suisse, sur des Suisses qu'ils prenaient pour des contrebandiers. Personne n'a été atteint heureusement.

VAUD. — *Incendie.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi passé, un incendie a éclaté à Henniez, district de Payerne, à 3 heures du matin, dans la grange appartenant au tenancier de l'auberge de la Cigogne. En une minute toute la grange ne fut qu'un brasier, et l'on eut, dit l'*Echo de la Broye*, beaucoup de peine à protéger la maison attenante, qui n'eut heureusement pas grand mal; le vent étant tombé et la pluie s'étant mise de la partie, les autres bâtiments voisins purent être épargnés malgré l'ardeur du feu.

Sur le lieu du sinistre il n'y avait que la pompe du village. La maison était toute neuve et le jour avant on finissait de la blanchir; personne n'y habitait et dans la grange, il n'y avait point de bétail.

GENÈVE. — (Corr.). La prison de l'Evêché, de Genève, voisin de la cathédrale de Saint-Pierre, fait quelq' bruit. En général, on apprécie les édifices, consacrés aux prisonniers, par leur silence et leur aspect sévère. Mais l'Evêché tient, paraît-il, à suivre à la tradition, créée par Strauss, de Vienne, à *Fleidermaus*; on sait que cette prison d'opérette était, suivant le dire du concierge, *fidel, ungeheuer fidel*. Nous acceptons cette donnée, au théâtre, mais pas au delà.

Après Périclès, Parthénis et Got, tous deux échappés, recueillis à Evian, voici Luccheni, l'assassin d'Elisabeth de Habsbourg, qui menace le directeur, M. Perrin, de son arme. Ce n'est plus le stylet du quai du Mont-Blanc, du 10 septembre 1898; c'est une clef quelconque,

qu'on ignorait en mains de cet assassin ; tout le monde est armé, dans cette prison !
L'Evêché doit subir, après ces quelques faits divers, une révision complète, sinon, sous peu, tous les bandits, y renfermés, seront en liberté, et feront la loi aux honnêtes gens. Qu'on se le dise !

Evasion. — A la suite de la double évasion qui s'est produite récemment au Pénitencier de Genève, M. le conseiller Vincent a fait appeler hier en son cabinet M. Perrin, le directeur de l'établissement, pour lui demander des explications.

Les journaux genevois croient savoir que plusieurs gardiens du Pénitencier seront révoqués.

Crime passionnel. — L'autopsie du corps de Mlle Ischi, la victime de l'attentat du quai des Bergues, à Genève, dont nous avons raconté les dramatiques péripéties, a démontré que la mort était due à une péritonite provoquée par la pénétration de deux balles dans l'abdomen. La malheureuse femme a eu en outre le bras droit traversé par un projectile.

L'assassin Turkowski, sur lequel, soit dit en passant, on n'a recueilli que de bons renseignements, a tiré cinq coups de revolver : quatre contre sa victime et un contre lui-même. Le quatrième projectile destiné à Mlle Ischi n'a pas été retrouvé et toutes les recherches faites dans le logement de cette dernière ont été infructueuses. On est sûr cependant que le revolver de Turkowski était chargé de six coups et que cinq ont été tirés. L'enquête qui s'instruit éclaircira sans doute bientôt le mystère.

Attentat de Luccheni contre M. Perrin

Mardi soir, Luccheni a tenté d'assassiner M. Perrin, directeur de l'Evêché. Le régicide n'a pu fort heureusement arriver à ses fins ; il a été désarmé par M. Perrin et conduit au cachot souterrain.

Voici le détail de cette affaire, qui a causé une émotion considérable :

Depuis l'évasion de Parthenis et de Got, le règlement est appliqué dans toute sa rigueur et la facilité accordée jusqu'ici aux prisonniers, dont la conduite est irréprochable, de lire plusieurs livres par semaine — au lieu d'un seul — leur a été retirée.

L'assassin de S. M. l'impératrice d'Autriche qui s'était toujours montré très doux et très calme, bénéficiait de cette mesure de bienveillance. Mardi après midi ignorant les ordres sévères que M. Perrin avait reçus, il demanda comme de coutume deux volumes. Les gardiens les lui refusèrent. Luccheni pria alors le directeur de l'Evêché de lui accorder une entrevue. M. Perrin y consentit et fit amener Luccheni dans son bureau situé au rez-de-chaussée et séparé de la comptabilité par un vitrage.

D'un ton doux et plein d'aménité, l'assassin lui demanda s'il était vrai qu'il avait donné l'ordre de ne livrer qu'un livre par semaine aux détenus.

C'est par là qu'il commença, répondit M. Perrin. Du reste, c'est le règlement. Luccheni n'insista pas, mais retourna à son travail en grommelant.

Vers cinq heures du soir, le régicide insista pour être à nouveau conduit auprès de M. Perrin. Celui-ci, qui ne soupçonnait pas les mauvaises intentions du greffier, satisfait à cette seconde demande.

Les geôliers amenèrent Luccheni dans le bureau du directeur et attendirent dans les locaux de la comptabilité.

Un court dialogue s'engagea entre M. Perrin et le régicide qui demandait instamment qu'on lui donnât deux livres.

— Non, répondit à plusieurs reprises le directeur de l'Evêché ; je dois appliquer à la lettre le règlement. Vous m'ennuyez !

Luccheni élevant alors la voix : Faites-moi livrer deux volumes immédiatement, je vous y engage dans votre intérêt.

M. Perrin haussa les épaules, ne répondit rien et se leva pour appeler les gardiens. C'est à ce moment que son interlocuteur, plus prompt que la foudre se jeta sur lui la main droite levée. Mais M. Perrin saisit Luccheni aux poignets. Une courte lutte s'engagea entre les deux hommes. Le directeur de l'Evêché eut bientôt le dessus et parvint à désarmer son agresseur. Sur ces entrefaites, les surveillants, attirés par le bruit, accoururent et enfermèrent Luccheni dans le cachot souterrain.

M. Perrin a aussitôt adressé un rapport à M. le conseiller d'Etat Vincent, qui a chargé M. le procureur général Navazza d'ouvrir une enquête.

Le parquet a en sa possession l'arme dont le régicide a essayé de se servir. C'est une clef de boîte à sardines. Qu'on ne s'en fie pas. C'est un morceau de fer assez long, très résistant et fraîchement aiguisé contre les murs de sa cellule par Luccheni, qui avait pris le soin d'entourer d'étoffe la tête de la clef pour avoir plus de prise. Ainsi apprêtée, cette clef de boîtes à sardines devenait une arme dangereuse dans les mains de ce chevalier du poignard.

Par son attentat Luccheni tombe sous le coup de l'art. 27 du Code pénal qui dit :

« Les condamnés à une peine privative de la liberté qui pendant leur détention auraient commis un crime ou un délit, seront condamnés au maximum de la peine prévue pour ce

crime ou ce délit. Cette peine ne commencera à courir que du jour de l'expiration de celle que le condamné subissait. Si c'est un condamné à la réclusion à perpétuité qui a commis ledit crime ou délit, le juge pourra convertir une partie de la réclusion, en réclusion en cellule solitaire pour un mois au moins et cinq ans au plus. »

Il serait donc possible que Luccheni passât de nouveau en jugement, mais il paraît néanmoins peu probable que le parquet remette en branle tout l'appareil de la justice.

Chronique du Jura bernois

Lajoux. — On écrit à la Suisse : « Le village de Lajoux forme une commune mixte. Cette localité possède de magnifiques pâturages et des forêts d'une étendue considérable. Dernièrement, elle a voté cinquante mille francs en faveur du Gloveller-Saignelégier. Elle aura une gare, mais à 3 kilomètres 500 mètres plus au nord de l'église. Bon an mal an, la commune de Lajoux distribue à chacun de ses ressortissants habitant la localité, une cinquantaine de francs. Le conseil communal, dans son nouveau projet de règlement, supprime ce cadeau, et il a raison. »

Certainement que tous ne seront pas d'accord avec cette innovation si louable, mais on espère que les idées libérales parviendront à vaincre les sentiments égoïstes. »

Chronique de l'horlogerie

Information. — Les intéressés peuvent demander des renseignements sur la maison

Remus et Co, G. Remus, successeur
Wucherstrasse 10 p. Halle.

Gustave Remus, Kartelstrasse II a, Leipzig.
au Secrétariat général de la Chambre cantonale du commerce, à la Chaux-de-Fonds.

Chronique locale

Théâtre. — La représentation de *Mignon* compte parmi les bonnes de la saison. Raisonnablement on ne peut demander mieux chez nous, et nous sommes persuadés que les personnes qui pour la première fois entendaient *Mignon*, ont été charmées.

Mlle Homberg, très à l'aise lorsqu'elle chante de la musique d'opérette, manque de confiance en elle-même dans l'opéra. On l'a fort bien senti, hier, au premier acte, mais elle s'est peu à peu ressaisie et a si vaillamment donné qu'on l'a très chaleureusement applaudie.

Une voix cristalline, de la grâce, de l'enjouement, Philine avait tout cela ; aussi Mlle de Verine, qui, de plus, est jolie, s'est-elle taillé un beau succès dans ce rôle. Le grand air de la Titania a été superbement enlevé. On l'a applaudi avec enthousiasme.

M. Merly était un excellent Wilhelm Meister. M. Durand, en Lothario s'est montré son digne partenaire.

M. Vinet s'est particulièrement distingué et MM. Gerbault et Letemple ont fait plaisir.

Quant à l'orchestre Mayr, une fois de plus il a montré ce qu'il vaut en exécutant de supérieure façon la délicieuse musique d'Ambroise Thomas.

Mignon a toujours son public et quand cet opéra est interprété par de bons artistes on est sûr qu'une seconde fois sera comble. La suite le prouvera.

Eleavage. — On nous écrit :

On peut voir dans l'écurie de Mme veuve Brandt, à Tête-de-Rang, une superbe génisse de la race tachetée rouge et blanche, âgée de deux ans et demi, mesurant 1 m. 50 de hauteur au garrot, et pour laquelle le propriétaire a refusé 600 francs. Ce beau spécimen de notre élevage mérite d'être signalé.

Bienfaisance. — La Direction des Finances a reçu avec reconnaissance, pour l'orphelinat de jeunes garçons la somme de fr. 7>70, don des fossoyeurs d'un fils regretté. (Communiqué.)

— La direction des Finances a reçu avec reconnaissance :

Fr. 16>50 pour la Bonne-Oeuvre ;
16>50 pour l'Asile des vieillards.

Fr. 33>—, produit d'une « vente zurichoise » au banquet de la Société d'Ornithologie. (Communiqué.)

— Le Comité de la Bonne-Oeuvre a reçu avec une sincère reconnaissance la somme de fr. 21>50, produit d'une collecte faite le 18 février à la soirée familiale de la Société des jeunes commerçants. (Communiqué.)

Fête fédérale de gymnastique

A LA CHAUX-DE-FONDS
les 4, 5, 6 et 7 août 1900

Aux Sections de la Société fédérale de Gymnastique

Messieurs et chers camarades,

Le Comité central de la Société fédérale de gymnastique, réuni les 17 et 18 courant dans notre ville, a sanctionné nos propositions concernant la fête fédérale de cette année et en a

fixé définitivement la date aux samedis 4, dimanche 5, lundi 6 et mardi 7 août prochain. Nous étions impatients de vous faire cette communication et déjà au Nouvel-An nous avons tenu à donner signe de vie, en vous adressant nos souhaits patriotiques.

Chers amis gymnastes !

A plusieurs reprises, la République neuchâteloise a eu l'honneur de recevoir les sections de votre vaillante société. C'était le cas pour La Chaux-de-Fonds en 1850 et 1872, pour Neuchâtel en 1862, pour Le Locle en 1865. Mais, tandis qu'à ces époques déjà lointaines, les fêtes de gymnastes suisses ne réunissaient qu'un nombre limité de concurrents, nous nous trouvons aujourd'hui en présence d'une puissante association qui, dans les soixante-huit années de son existence, est arrivée à son plein épanouissement. En effet, les fêtes de Lugano en 1894 et de Schaffhouse en 1897, ont réuni plus de 4000 gymnastes accourus de tous les points du pays et c'est un nombre plus considérable encore de participants que La Chaux-de-Fonds et le canton de Neuchâtel tout entier s'apprentent à recevoir avec enthousiasme.

Le Comité d'organisation ne se dissimule donc pas l'importance de sa tâche. Toutefois il sait pouvoir compter sur le concours sympathique et empressé de notre population.

C'est au nom de cette population dont les sentiments patriotiques vous sont depuis longtemps connus, que nous vous convions chaleureusement à accourir en phalanges serrées à la Fête fédérale de gymnastique de 1900 ; nous vous promettons un accueil simple, cordial et hospitalier.

Chers amis gymnastes !

Donnons-nous rendez-vous le 4 août prochain, à La Chaux-de-Fonds, dans la cité montagnarde neuchâteloise ! La bannière fédérale que vous nous confierez, flottera librement sur les hauteurs du Jura, aux confins de la patrie, les Neuchâtelois seront heureux et fiers de la sentir au milieu d'eux ; ils lui feront bonne garde.

Agréés, Messieurs et chers camarades, notre salut patriotique et une cordiale poignée de main.

La Chaux-de-Fonds, le 19 février 1900.

Au nom du Comité d'organisation de la Fête fédérale de gymnastique de 1900 :

Les Secrétaires, Henri WEGEL, Le **Président,** Arnold ROBERT.
Dr Auguste GONSET, Fritz KUENZLI.

Le Caissier, Alfred ROBERT. **Les vice-Présidents,** Jules CALAME-COLIN, Paul MOSMANN, Fritz HARDER.

Dernier Courier et Dépêches

Zurich, 26 février. — Dans le match de Football qui a eu lieu dimanche entre la Société de football de Zurich, première équipe, et la Société de Football de Berne, première équipe, Zurich est resté vainqueur par 2 goals contre 0.

Dans le match de football de Zurich, deuxième équipe, et les Grasshoppers de Zurich, le premier est resté vainqueur par 3 contre 1.

Dans le match de Zurich, quatrième équipe, contre le F. C. Winterthur, troisième équipe, ce dernier a battu le premier par 3 contre 1.

Berne, 26 février. — Dans une assemblée qui a eu lieu dimanche, les bouchers de Berne ont protesté énergiquement contre la décision du gouvernement qui a interdit le 20 courant l'importation du bétail étranger.

Vevey, 26 février. — Samedi soir, à 9 h. 5, à l'arrivée du train de Montreux, le jeune gendarme Henri Hubler, ayant voulu sauter du train avant l'arrêt complet, tomba sous les roues. Il eut un pied coupé et des contusions à la tête.

Agence télégraphique suisse

Genève, 26 février. — On apprend qu'une mutinerie a éclaté il y a une dizaine de jours à la prison de l'Evêché. Il a fallu l'intervention de la gendarmerie pour rétablir l'ordre. Plusieurs détenus ont été mis au cachot. La lutte avait été provoquée par le condamné Barberis, sujet italien.

Genève, 26 février. — On assure que le titulaire que le gouvernement serbe a en vue pour le consulat général de Serbie à Genève, n'accepterait pas de surveiller des émigrés.

Le gouvernement serbe accréditera probablement à Berne le ministre de Serbie à Rome. Il n'est pas certain, du reste, que le consulat serbe soit établi à Genève et il se pourrait qu'on l'installât à Berne.

Kimberley, 23 février. — Le premier train de voyageurs est parti hier (22) emportant 180 blancs et 40 indigènes.

Un indigène annonce que les Boers ont campé en force, avec deux canons et de nombreux wagons à Fourtenstreams, dont ils ont détruit le pont.

Londres, 26 février. — On télégraphie de Lourenço-Marqués au Times que tous les hommes valides du Transvaal et de l'Etat libre d'Orange rejoignent les lignes avancées.

— On télégraphie de Lourenço-Marqués au Times que le général Botha télégraphie qu'il est impossible de continuer la défense et que le président Steijn conseille au président Krüger de demander la paix.

— On télégraphie de Lourenço-Marqués à la Daily Mail que des nouvelles de Pretoria annoncent que le général Cronjé a pu échapper, laissant quarante prisonniers.

— On télégraphie de Colenso à la Daily Mail qu'un détachement du régiment de Somerset a attaqué le laager boer à Grobler kloof et qu'il a été repoussé, perdant cent tués et blessés.

— On télégraphie de Sterkstroom à la Daily Mail que de nombreux Boers se trouvent à proximité de Molteno.

Colenso, 24 février. — Le front anglais va jusqu'à Pieter. Les Anglais communiquent journellement avec Ladysmith.

Sterkstroom, 18 février. — La moitié de l'effectif du général Brabant ayant terminé son engagement a pris son congé définitif.

Paris, 26 février. — L'incendie de Saint-Ouen est circonscrit. 130 personnes ont été blessées, dont une dizaine sérieusement.

— Le général Voisin nationaliste a été battu, aux élections législatives dans l'Isère, par un candidat radical.

NOS ANNONCES

Service des Primes

Ont obtenu un Album de la Chaux-de-Fonds :

- 2493. M. Jacot, rue de la Serre 18.
- 2488. Mme Brandt, Petites-Crosettes 2.
- 2458. M. J. Fath, Sombaille 6 p.
- 2508. Rue du Parc 1, 1er étage.
- 2520. M. Bloch, rue Léopold Robert 47.
- 2528. MM. Haasenstein & Vogler, L.-Rob. 33.
- 2541. M. X.

Ont obtenu un Album de Vues Suisses :

- 2388. M. Barbier, rue de la Paix 19.
- 2418. M. A. Bonsack, rue de l'Etoile 3.
- 2445. M. Thiébaud frères, rue du Pont 4.
- 2448. M. DuBois, rue de la Balance 6.
- 2395. M. Bahler, rue du Parc 48.
- 2487. M. X.

Les primes sont déléguées immédiatement aux ayant droits.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds
Du 23 février 1900

Recensement de la population en Janvier 1899 :
1899 : 32,288 habitants,
1898 : 31,605 »

Augmentation : 683 habitants.

Naissances

Marbach Rodolphe-Emile, fils de Rudolf, employé J.-S., et de Elise-Louise née Nikles, Bernois.

Larcher Berthe-Hélène, fille de Julien-Philippe, remonteur, et de Wilhelmine née Chédol, Neuchâteloise.

Promesses de mariage

Robert-Nicoud Léopold-Robert, journalier, et Février Sophie-Françoise-Esther, cuisinière, tous deux Neuchâtelois.

Mariages civils

Kurth Johannes, boucher, et Hentzi Julia, repasseuse, tous deux Bernois.

Décès

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

23153. Enfant féminin, Bernois, décédé tôt après la naissance.

23154. Guillaume-Gentil née Jacot Fanny-Adèle, épouse de Camille, Neuchâteloise, née le 5 février 1859.

23155. Eggmann Hélène-Ida, fille de Edouard et de Ida Mauley, Bernoise, née le 24 septembre 1898.

INDISPENSABLE

à MM. les Ingénieurs, Architectes, Entrepreneurs, etc., etc., est le

CRAYON de L. & C. HARDTMUTH

en bois de cèdre hexagone, polis jaune, marque or

Koh - i - Noor

reconnu partout LE MEILLEUR des Crayons.

Dans l'achat, prière de faire attention à la marque

L. & C. HARDTMUTH « Koh - i - Noor ».

En vente chez tous les bons papetiers.

Se méfier des contrefaçons.

L. & C. HARDTMUTH

Manufacture de Crayons de toutes espèces pour Ecoles, Bureaux, etc., fondée en 1790, à BUDWEIS (Autriche).

Le plus Agréable

THE CHAMBARD

Le Meilleur Purgatif

857-13

Photographies timbres-poste

gommées et perforées, d'après n'importe quel original qui est toujours rendu intact après usage.

Véritable photographie. Exécution soignée.

Prix-courant gratis et franco.

E. BÉHA, Serre 32, La Chaux-de-Fonds.

Imprimerie A. COURVOISIER, Chaux-de-Fonds

MUSIQUE MILITAIRE
LES ARMES-RÉUNIES
BANQUET
du
1^{er} MARS
au Foyer du Casino

MM. les membres passifs et amis de la Société désireux de prendre part au Banquet (3 fr. vin compris), peuvent se faire inscrire auprès du tenancier du Casino ou par écrit chez le président, rue du Nord 61. H-675-c 2528-3

Restaurant de PLAISANCE
rue de Tête de Rang 39 (Tourelles).

JEUDI, dès 7 heures du soir
A l'occasion de la Fête du 1^{er} Mars

SOUPER AUX TRIPES
2547-3 Se recommande.

Raquettes et Coquerets

Un bon ouvrier ou ouvrière, bien au courant de la fabrication des raquettes et coquerets, trouverait occupation suivie; place assurée. — Adresser les offres sous chiffres N. 672 C. à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2514-3

Épicerie et Café

A remettre pour cause de départ, pour le 11 novembre 1900, une épicerie et café bien achalandé, dans un quartier populaire de la ville. — S'adr. sous N. C. 2515, au bureau de l'IMPARTIAL. 2515-3

APPARTEMENTS
pour le 11 Novembre 1900.

A louer pour Saint-Martin 1900, dans une maison en construction à la rue du Crêt (quartier de la place d'Armes) de beaux APPARTEMENTS de 3 pièces, avec balcon, alcôve, corridor, dépendances, buanderie et cour. Eau et gaz. Belle exposition au soleil.

Pour voir les plans et traiter, s'adresser à M. Charles-Oscar DuBois, gérant, rue du Parc 9. 1837-3

CAVE

On demande à louer une grande cave de 100 mètres carrés.
Adresser les offres à M. Paul Peytremin, rue Neuve 9. 2379-2



En vente dans tous les bons magasins d'Épicerie.
H-12638 L 15183-26*

Repasseuse. Une dame se recommande pour du repassage en linge. Ouvrage prompt et soigné. — S'adr. rue du Progrès 9. 2392-2

Rideaux

Mme VAGLIO, lingère, rue de la Serre 43, offre à vendre des Rideaux vitrage, des Dessus de lit en Renaissance irlandaise. A la même adresse, on demande une apprentie. 2131

Nouveau! Nouveau!
VIENT DE PARAÎTRE

Cartes postales illustrées
DU
TRANSVAAL
10 c.

Le Président Paul Krüger, le Général Joubert, Palais du Gouvernement à Pretoria. Passage d'une rivière (chariot attelé de bœufs), campement de boers. Artilleur boer avec son canon fabriqué par lui-même. Sur la frontière du Natal. Mine d'or à Johannesburg. Mine de diamant à Kimberley. Le Président Krüger, le Dr Lyds et les conseillers d'Etat.

Prochainement: 10 nouveaux Modèles avec vue de la Guerre du Transvaal

Librairie-Papeterie A. Courvoisier
1, rue du Marché 1
— LA CHAUX-DE-FONDS —

Tailleuse. Mlle Berthe Georges, tailleur en robes, rue de la Demoiselle 96, au 1^{er} étage, se recommande aux dames de la localité pour tout ce qui concerne sa profession, soit en journée ou à la maison; par un travail prompt et soigné, elle espère mériter la confiance qu'elle sollicite. 2207

Magasins
Ronco Frères
LA CHAUX-DE-FONDS

Ent tout le mois de Février, nous offrons à chaque personne un achat au comptant se montant (au minimum) à la somme

double de la **Tombola** en faveur du

TEMPLE DE L'ABEILLE

Premier lot, 700 fr. Deuxième lot, 400 fr.
Troisième lot, 300 fr. Dernier lot, 200 fr.

Ouverture le 1^{er} MARS
du
Magasin de MEUBLES et Atelier
CHARLES FREY, tapissier
1, Rue du Soleil 1 (angle de la rue du Versoix)
Grand choix dans tous les articles
Se recommande vivement.

GAZ ARDENT
A partir du 25 Janvier 1900
Les véritables
BECS AUER
sont livrés comme suit :
Becs AUER complets, rendus posés fr. 6.50
Manchons AUER, livrés à domicile » 1.20
Manchons AUER, pris en magasin » 1.—
Séb. Brunschwyler
Rue de la Serre 40
Représentant du véritable «Bec Auer»

Inserate
besorgen wir für hiesige, schweizerische und ausländische Zeitungen prompt und zu Originalpreisen und gewähren bei grössern Aufträgen Rabatt. Inseratenwürfe und Kataloge gratis.
Annoncen-Expedition H. Keller
Zürich Kappelerhof Luzern Habsburgerhof St. Gallen Pilgerhof
Interlaken, Liestal, Schaffhausen, Solothurn.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES en tous genres et couleurs. IMPRIMERIE COURVOISIER

Demoiselle de magasin. Une demoiselle bien recommandée, connaissant les deux langues, cherche place dans un bureau pour faire les écritures ou pour servir dans un magasin quelconque. — Offres sous chiffres J. O. 1606, au bureau de l'IMPARTIAL. 1606-10*

Remonteur à domicile entreprendrait quelques cartons anciens grandes pièces ou Roskopf par semaine. — S'adr. rue Jaquet-Droz 54, au 1^{er} étage. 2281-1

Mécanicien faiseur d'étampes, cherche place ou travail à la maison. — S'adr. à M. Georges Huguenin, aux Hauts-Geneveys. 2280-1

Aviveuse pour boîtes or ou argent demande place de suite. — S'adr. chez M. Bernardi, rue de la Serre 63. 2283-1

Modiste. Une bonne ouvrière modiste cherche place à l'année. 2299-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une jeune demoiselle au courant de tous les travaux de bureau, cherche place de suite dans un bureau ou comptoir. — S'adresser sous chiffres A. J. 2417, au bureau de l'IMPARTIAL. 2417-1

Apprenti. Un jeune garçon pourrait entrer de suite comme apprenti dans un bureau d'affaires. 126-21* Adresser les offres sous M. L. 126, au bureau de l'IMPARTIAL.

Acheveur. Un acheveur sérieux, connaissant bien la boîte or et la retouche du réglage, est demandé au plus vite dans un bon comptoir. — Adr. les offres par écrit, en indiquant les références et les prétentions, à M. C. B. 2000, Poste restante, La Chaux-de-Fonds. 2285-1

Graveurs. On demande de suite ou dans la quinzaine, à l'atelier Grasset, rue du Progrès 34, un graveur-finiisseur et un graveur pour le mille-feuilles. 2277-1

Graveurs. On demande de suite ou dans la quinzaine, 3 bons graveurs. — S'adresser à l'atelier rue du Rocher 20. 2306-1

Cadran. On demande de suite un bon émailleur capable. Bon gage et place stable. — S'adr. chez M. Nydegger, Bienne. 2304-1

Guillocheur. On demande de suite un ouvrier guillocheur sur or. S'ad. au bureau de l'IMPARTIAL. 2315-1

Remonteur-Décoteur sérieux et capable pour petites pièces, est demandé. Entrée immédiate. Place stable et paiement à la journée. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 2314-1

Emailleurs. Dans les ateliers Walther Faivret, rue du Parc 44, on demande de suite 2 ou 3 ouvriers émailleurs de fonds. Bon gage et pas de chômage. 2303-1

Polisseuse. Une bonne polisseuse de cuvettes métal est demandée; moralité exigée, Transmission. 2308-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Polisseuses. On demande de suite une ouvrière polisseuse de cuvette argent, ainsi qu'une assujettie et une apprentie. Moralité exigée. — S'adr. à M. A. Méroz-Fluckiger, rue Fritz-Courvoisier 6. 2301-1

Servante. On demande de suite une personne aimant les enfants et connaissant tous les travaux d'un ménage. — S'adresser rue du Temple-Allemand 77. 2282-1

Apprenti. Dans un bon magasin de la localité, on demande un jeune garçon désirant apprendre le métier de **COIFFEUR**. 2270-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Bonne. On demande de suite pour LYON une bonne sachant faire un ménage. — Pour renseignements, s'adresser chez M. J. Huguenin, Beauregard, rue Stavay Mollondin 11. 2267-1

Commissionnaire. On demande un plus vite une jeune fille entre les heures d'école. — S'adresser chez Mme Huguenin, rue du Progrès 20. 2284-1

Jeune fille. On demande de suite dans la quinzaine une dame ou jeune fille pour faire les commissions et aider au ménage. Bons gages. — S'ad. au bureau de l'IMPARTIAL. 2278-1

Commissionnaire. On demande comme commissionnaire, pour le 15 mars prochain, une personne de sexe féminin, forte et robuste, bien recommandée. — S'adresser rue Fritz Courvoisier 10, au 2^{me} étage. 2319-1

Cadran métalliques. On demande un apprentie et une commissionnaire. — S'adresser rue Numa-Droz 56. 2296-1

Apprenti. Dans un comptoir, on demande un jeune garçon pour lui apprendre les démontages en petites pièces. 2310-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune fille. On demande pour une bonne ne partie de l'horlogerie, propre et tranquille, une jeune fille. En tre si possible de suite. Au besoin, elle serait logée et nourrie. 2320-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Pignon. A louer pour Saint-Georges prochain, à une ou deux dames tranquilles, une belle chambre non meublée, à 2 fenêtres, avec part à la cuisine. 1929-6* S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Logement. A louer aux Petites Crosettes 18, un beau logement à un ménage sans enfant. — S'adresser à M. Arnold Gertsch, au même lieu. 518-18*

Logements à louer de suite ou pour St-Georges prochaine. — S'adresser à M. Albert Pécaut, rue de la Demoiselle 135. 13723-96*

Chambre. A louer pour les premiers jours de mars, à un ou 2 messieurs travaillant dehors, une belle grande chambre bien meublée, à un ou deux lits si on le désire, exposée au soleil levant et située à proximité de la Poste. — S'adresser, par écrit, sous initiales L. H. 2278, au bureau de l'IMPARTIAL. 2228-1

Café-Restaurant Vital MATHEY
Eplatures

Jeu 1^{er} Mars 1900
dès 7 1/2 h. du soir
TRIPES @ TRIPES
et LAPINS.

Le Jeu de Boules
est ouvert.

2538-2 Se recommande, **Le Tenancier.**

Enchères publiques

Le **MERCREDI 28 FÉVRIER 1900**,
dès 10 h. du matin et 1 h. de l'après-midi, il sera vendu **RUE DU STAND 6**, en ce lieu :

Le fonds d'un magasin de concombres, fruits légumes, consistant spécialement en :

Oranges, citrons, chataignes, raisins, dattes, amandes, figues, pistaches, oignons, aux, etc. Boîtes de conserves, lard, morue, poissons rouges, etc.

Le matériel du magasin, se composant de banque sapin, tabliers et planches, papiers et corbeilles, sacs vides, lampes, banc de revendeur, petit char à bras, etc.

Les enchères auront lieu au comptant et conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. u-676-c

La **Chaux-de-Fonds**, le 26 Février 1900.
2546-2 **Office des Poursuites.**

Un terminateur

en petites pièces 11 et 12 lignes entreprendra encore 8 à 12 cartons par semaine. Ouvrage fidèle et garanti. — S'adresser par lettre, sous initiales **B. D. 2552**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2552-3

AVIS

à MM. les Architectes et Entrepreneurs

Les soussignés ayant pris l'exploitation de la carrière de pierre, **Rangée-des-Robert**, à la Ferrière, se recommandent pour tous les travaux en taille de pierre. — Travail prompt et soigné.

C. D. & C.
Tailleurs de pierre
Rangée-des-Robert.
2537-6

Tailleuse. Une bonne tailleurse se recommande pour tous travaux de sa profession. Ouvrage soigné et prompt. — S'adr. rue de l'Est 20, au rez-de-chaussée, à gauche. 2520-3

Lingère. Mlle E. RYSER, rue de la Charrière 41, se recommande pour tous les ouvrages concernant sa profession, soit en journées ou à la maison. 2524-3

TAILLEUSE. Mlle Walzer, rue de la Demoiselle 100, se recommande aux personnes de la localité pour tout ce qui concerne sa profession. Confections pour jeunes gens et petits garçons. Rhabillages et dégraissages. 2532-3
A la même adresse, on demande une apprentie-repasseuse.

Repasages. Un atelier entreprendrait des repasages par séries. — S'adresser sous **F. W. 2431**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2431-2

Attention. On demande un ou 2 **enfants en pension.** — S'adresser rue du Temple-Allemand 103, au rez-de-chaussée. 2534-3

Cadras. Un bon ouvrier habile et sérieux, sachant tout faire, soit pour peindre, pailloonneur, décalqueur, pointeur, limeur et perceur, cherche place de suite ou dans la quinzaine. 2511-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Pivotages. On demande à faire à la maison des pivotages de moyennes. — S'adr. rue A.-M. Piaget 51, au rez-de-chaussée. 2550-3

Jeune garçon. Un jeune et brave garçon, âgé de 15 ans, sachant travailler à la maison et surtout les travaux de la campagne, cherche place après Pâques pour apprendre le français et dans le canton de Neuchâtel. — S'adr. à M. Scheidegger, Mettfield, **Madratsch** près Bienne. 2505-2

Une fille propre, sachant très bien faire les travaux du ménage, cherche une place dans une famille chrétienne, si possible sans enfants. Entrée de suite. Gages 20 à 25 fr. par mois. — S'adresser rue du Parc 1, au 1^{er} étage. 2508-3

Jeune fille 23 ans, très au courant du commerce et connaissant le français, l'italien et l'allemand, demande place pour fin mars, dans un comptoir d'horlogerie ou à défaut dans un magasin de la localité. — S'adresser rue de la Serre 6, au magasin de modes. 2598-2

Une brave fille sachant cuire et connaissant tous les travaux du ménage demande place dans une bonne famille. — Adresser les offres, sous chiffres **P. G. 2403**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2403-2

Démonteur-remonteur demande des démontages et remontages à faire à domicile, petites et grandes pièces. 2587-4*
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande au plus vite une bonne servante aimant les enfants. 2519-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

GRAVEUR. Dans un grand atelier de graveurs, on demande un très bon **FINISSEUR** ou un jeune homme ayant des dispositions et que l'on pousserait. Très bon salaire. 2518-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Tailleuses. Deux Demoiselles de toutte moralité et une **assujettie** tailleuse sont demandées de suite. — S'adresser à Mme Sandoz, rue Rosius 6, Bienne. 2539-3

On demande pour ouvrage exigeant un peu d'adresse, une **DEMOISELLE** ayant si possible quelques notions de peinture sur email (peinture d'heures ou fleurs sur cadres suffirait). — Adresser les offres avec prétentions sous chiffres **A. C. 2531**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2531-3

Servante. On demande de suite une bonne servante pour aider au ménage. — S'adresser rue Léopold-Robert 14, au second étage. 2503-3

Servante. On demande de suite dans une famille de 3 personnes une servante sachant faire la cuisine et les travaux d'un ménage soigné. Gage 30 fr. par mois. — S'adresser rue Léopold-Robert 66, au 2^{me} étage. 2502-5

Servante. On demande de suite une servante de toute moralité, sachant cuire et soigner un ménage. Bons gages. — S'adr. Brasserie du Siècle, A. Clerc (en face de la Poste). 2527-3

Servante. On demande de suite une bonne jeune fille pouvant s'aider dans un petit ménage, mais de toute moralité. 2526-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande de suite une bonne fille, propre et active, sachant faire tous les travaux d'un ménage et servir au café. — S'adresser à M. Treud, Hôtel du Pont, **Biaufond**, et pr renseignements au Courrier de Maiche, chez M. Frésard. 2546-3

Apprenti. On demande de suite un apprenti **boulangier**. — S'adresser à la Boulangerie Guinand, rue du Marais, **Loche**. 2551-3

Lessiveuse. On demande de suite une lessiveuse de boîtes. — S'adresser chez M. Urtau, rue de la Balance 12. 2545-3

Une jeune fille de 17 à 19 ans est demandée de suite pour aider au ménage. — S'adresser, pour renseignements, chez Mme Jacob Ischer, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville. 2504-8

Deux jeunes filles sont demandées de suite ou à volonté comme **apprenties polisseuses**. Entretien chez leurs parents; rétribution immédiate. — S'adr. rue du Premier-Mars n° 14A, au 3^{me} étage. 2517-3

Jeune fille. On demande une jeune fille pour s'aider dans un atelier. Rétribution immédiate. 2554-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Commissionnaire. On demande un jeune homme commissionnaire. 2553-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Commissionnaire. Un jeune garçon ou jeune fille libéré des écoles est demandé au comptoir, rue Léopold-Robert 55. 2553-6

Apprentie-tailleuse. Une bonne tailleurse de Bâle demande une apprentie. Vie de famille. Excellente occasion d'apprendre la langue allemande. Prix de pension modeste. Entrée à volonté. — S'adresser sous **B. B. 2452**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2452-5

Nickelieur. On demande pour le 1^{er} Avril un bon et habile **nickelieur**, connaissant sa partie à fond et de suite un **ouvrier doreur**. — S'adresser chez M. Albert Müller, **doreur, à Langendorf près Soleure**. 2274-3

Remonteur dans son travail, fidèle place dans un bon comptoir de la localité. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 2160-3

Apprenties. Dans une importante maison de mercerie de la localité, on demande quelques apprenties, également plusieurs bonnes **VENDEUSES** pourraient entrer de suite. — Adresser les offres sous **N. A. 2378**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2378-3

Boitier. On demande pour le 5 Mars, un bon **tourneur** pour la petite pièce. — S'adresser rue du Rocher 15. 2397-2

Boitiers. On demande 2 bons **achèvement** pour boîtes acier. Entrée de suite. — S'adr. chez M. Schneider, **Sonviller**. 2422-2

Graveur. Un graveur sur argent pour le genre **anglais** régulier au travail peut entrer de suite. — S'adresser à l'atelier Paul Bauret, **Cimetière 10, Bienne**. 2384-2

Graveur. On demande pour dans la quinzaine un bon **ouvrier graveur** d'ornements. — S'adresser rue du Parc 83, au 2^{me} étage. 2425-2

Sertissages. Un bon sertisseur ou sertisseuse d'échappements, habile et consciencieux, est demandé au comptoir rue du Pont 4. 2445-2

Jeune homme. On demande de suite un jeune homme libéré des écoles, pour être occupé dans un magasin; il serait nourri et logé. — S'adr. au magasin Jules Dubois, rue de la Balance 6. 2468-2

Boulangier. Un bon boulangier sachant bien travailler et de toute conduite, est demandé de suite. — S'adr. Boulangerie Charles Vollmer fils, **Loche**. 2421-2

Demoiselles de toute moralité, connaissant la correspondance allemande, sont demandées de suite. — S'adresser rue du Grenier 37, au 1^{er} étage. 2420-2

Sommelière. On demande pour tout de suite une **sommelière** ou une volontaire. 2484-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. Une bonne servante de toute moralité et une **jeune fille** pour aider au ménage sont demandées de suite. — S'adr. Montbrillant 5. 2441-2

Jeune fille. On demande de suite une jeune fille active, aimant les enfants, pour aider au ménage. Certificats exigés. — S'adr. rue de la Paix 1, au 2^{me} étage, à droite. 2488-2*

Apprentie. On demande une jeune fille pour apprendre une partie de l'horlogerie; elle serait entièrement chez son patron. — S'adresser chez M. A. Haldimann-Cart, rue des Granges 7. 2407-2

Servante. Une bonne famille demande une **servante robuste**, connaissant les travaux d'un ménage soigné. Gages 30 fr. — Adresser les offres à Mme Hirsch, à **Tramclan**. 2447-2

Servante. On demande une bonne servante pour faire un petit ménage. — S'adr. rue du Versoix 8, au magasin. 2419-2

Servante. On demande une bonne servante. — S'adresser chez M. Haldimann-Cart, rue des Granges 7. 2406-2

Servante. On demande une servante propre et active, sachant cuire; bons gages si la personne convient. — S'adresser rue de la Serre 18, au 2^{me} étage. 2433-2

Chambre. A louer pour le 23 avril, de préférence à une dame ou demoiselle de toute moralité, une belle chambre indépendante, non meublée, très grande, bien exposée au soleil et située dans une maison d'ordre, au centre des affaires. Convendrait aussi très bien pour bureau. 2543-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre. A louer pour le 1^{er} Mars, une chambre meublée et indépendante, à un Monsieur honnête et travaillant. — S'adresser rue du Parc 17, au magasin. 2540-3

Logement. A louer pour le 1^{er} Avril 1900, dans une maison d'ordre, un petit logement d'une chambre, cuisine avec dépendances. — S'adr. rue de l'Etoile 3, au 1^{er} étage, à gauche. 2418-2

Logement. A louer à **RENAN** (Val lon de St-Imier) pour le 23 avril 1900, dans une maison d'ordre, un beau logement de 3 pièces, cuisine et dépendances, eau installé et jardin potager. — S'adresser à M. Arnold Jacot-Paratte, rue de la Serre 18, la Chaux-de-Fonds. 2434-2

Logement. A louer pour le 23 avril, prochain un logement de 3 chambres, cuisines et dépendances, au 1^{er} étage. Prix 650 fr. — S'adresser à Mme Ducalet-Zbinden, magasin de tabacs, rue de la Balance 16. 2371-2

Chambre. A louer une chambre meublée, exposée au soleil, à un monsieur ou demoiselle travaillant de hors. 2486-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Logement. A louer pour le 23 avril, un logement de 3 pièces, bien exposé au soleil; eau et gaz; maison d'ordre. — S'adr. rue de la Demoiselle 6 au 2^{me} étage. 2393-1

Logement. A louer pour le 23 Avril, à un petit ménage sans enfant, un logement de 2 pièces, cuisine et dépendances, exposé au soleil. — S'adresser de 4 à 8 heures du soir, rue de la Promenade 10, au 1^{er} étage. 2271-1

Chambre. A louer une belle chambre meublée, à une personne tranquille et travaillant dehors — S'adr. rue de la Chapelle 3, au 3^{me} étage. 2275-1

On cherche pour ménage d'une dame seule APPARTEMENT de 4 à 5 pièces, 1^{er} ou 2^{me} étage, situé rue Léopold Robert ou à proximité. On s'engagerait à long bail. 2487-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Un petit ménage tranquille et solvable demande à louer un **logement** de deux pièces, sous-sol, rez-de-chaussée ou premier étage. 2541-3
A la même adresse, une **jeune fille** de 21 ans demande à se placer dans un bon magasin; à défaut comme femme de chambre. Certificats à disposition. — S'adresser par écrit sous initiales **A. M. 2541**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2541-3

On demande à louer de suite un **petit logement** de 2 chambres avec cuisine. 2429-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à louer de suite ou pour le 23 avril un **appartement** de deux pièces, cuisine et dépendances, exposé au soleil. — Offres avec prix et situation, sous **Z. Z. 2075**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2075-2*

Une journalière demande à louer de suite une **chambre** non meublée. — S'adresser par écrit, sous initiales **R. M. 2395**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2395-2

Cave. On demande à louer pour le 23 Avril, une **cave**, avec **chambre non meublée** dans la même maison. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 2268-1

On demande à louer pour St-Georges ou avant, pour une personne seule et tranquille, un petit **LOGEMENT**. — Adresser les offres à M. G. Robert, rue du Progrès 23. 2311-1

Une demoiselle de toute moralité et solvable demande à louer, pour le 1^{er} Mars, une **chambre** meublée, située aux environs de la place du Marché. — S'adresser rue de la Balance 17, au 2^{me} étage. 2247

Ressorts. On demande à acheter une **filère** double avec pince. — S'adresser par écrit, sous chiffres **P. W. 2512**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2512-3

On demande à acheter d'occasion un balancier découper en bon état, avec vis de 70 à 80 mm. — Adresser les offres à MM. Breguet frère, Crêt-Vaillant 27, **Loche**. 1961-6*

On demande à acheter d'occasion, 1 piano, plus 1 canapé-lit (divan). — S'adresser à J. K. Renan. 2279-1

On demande à acheter une **baie** bien conservée, pour or et argent. — Offres sous initiales **K. L. 2273**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2273-1

Brebis à vendre avec ses deux agneaux. — S'adresser à M. J. Fath, **Sombaille 6d**. 2458-3

A vendre 2 secrétaires, 2 lits de fer à 2 personnes, 6 chaises perforées, 1 table ronde, 4 tables carrées, 2 tables de nuit, 2 lits complets, 2 pupitres, 1 presse à copier, 1 vitrine à 2 portes, 1 commode, 2 layettes, 3 paillasses à ressorts, des tableaux, 1 potager, 3 malles de voyage, 3 petits lits, 1 piano, 500 bouteilles vides, 4 chaises en jonc, des bérêts à 50 c. la pièce, des châles en laine à tous prix, 1 banque de magasin, une balance et un grand buffet à une porte, des serpilières à 20 c. le m. — S'adresser rue de la Ronde 24, au magasin. 2544-3

A vendre faute d'emploi, une **cheminée** à gaz, de luxe. 2521-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Piano. A vendre un excellent et fort bien conservé. 2535-1*
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL.

Fumier. A vendre passablement de fumier de lapin. — S'adresser, entre midi et 2 heures, rue de l'Hôtel-de-Ville 45. 2542-3

A vendre d'occasion :
1 lustre de bureau à suspension, 1 lustre de chambre (3 bras). — S'adresser au Magasin de Fournitures d'horlogerie, rue Neuve 2. 2411-3

A vendre à très bas prix, quelques bureaux soignés, des tableaux à l'huile, deux lanternes pour montres, une glace à 3 corps pour tailleurse, une console et glace, 12 chaises dossier torsé, 12 chaises Louis XV, 6 chaises Henri II, un buffet de service à vitreaux couleurs, noyer massif, une chambre à manger noyer ciré massif, à 650 fr., une autre noyer mat et poli, à 425 fr., toutes deux très riches et garanties, deux salons complets, deux chambres à coucher extra soignées, ainsi que divers meubles de fantaisie, le tout en liquidation, faute de place. 2256-3
La **Maison d'Ameublements** est toujours bien assortie pour **Fiancés** qui désirent se meubler complètement et fait des arrangements pour paiements à terme sans augmentation de prix. **Escompte au comptant.**

Ed. Wixler-Schwob, en face de la Gare, Rue Léop.-Robert 64. — TÉLÉPHONE —

Accordéon. A vendre un très bon accordéon Amez-Droz, à deux rangs. — S'adresser, entre 8 et 9 heures du soir, rue de la Serre 59, au premier étage. 2394-2

A vendre une fournaise pour émailleur ou fabricant de pendants. Prix modique. 2393-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre fourneau en castelles réfractaires, se chauffant à l'anthracite, bien conservé. 30 fr. 17001-43*
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre un **accordéon** genevois, n° 13, en bon état et à bas prix. 2391-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Oiseaux. A vendre un beau canari, ainsi qu'un beau **métis** chardonneret, les deux garantis très fort chanteurs; 12 fr. les deux. — S'adresser rue du Grénet 79, au 2^{me} étage. 2312-1

A vendre 2 burins-fixes, dont un avec à la roue complet, 2 renvois avec roues, une machine à amincir les ponts avec fraises, plus divers outils, une lanterne pour montres, une layette. — S'adresser rue Léopold-Robert 51, au 2^{me} étage, de midi et demi à 3 heures. 2233-0

A vendre Pour cause de départ un **potager à gaz**, presque neuf. — S'adresser rue du Grenier 26, au 2^{me} étage, à gauche. 2241

La personne qui a échangé un **pardessus** dimanche après midi, dans l'établissement de M. Robert-Studler, sur la Charrière, est priée d'en faire l'échange au dit établissement. 2530-3

Perdu depuis la rue du Collège à la Place de l'Hôtel-de-Ville, une alliance de dame. — La rapporter, contre récompense, rue du Collège 20, au 1^{er} étage. 2477-2

Perdu dans les rues du village, un paquet de ressorts. — Le rapporter, contre récompense, rue du Parc 48 au 1^{er} étage. 2365-4

Egaré depuis le 20 courant, un **chien** couleur jaune pâle, répondant au nom de « Brill », collier noir avec plaques et inscription « Innocent Passera, Renan », n° 138. — La personne qui pourra en donner des renseignements, est priée de s'adresser à M. Innocent Passera, à **Renan**. 2455-3

Perdu vendredi à midi, depuis le Collège primaire au Passage du Centre, une **montre** métal avec chaîne nickelée. — Prière de la rapporter, contre récompense, au bureau de l'IMPARTIAL. 2426-1

Monsieur Jules Godat et sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie dans leur grand deuil. 2525-1

Monsieur et Madame Léon Leuba et leur enfant, ainsi que leurs familles, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la mort de leur cher et regretté enfant.

Ernest-Willy
que Dieu a rappelé à Lui dimanche, à 8 1/2 du matin, à l'âge de 3 mois, après une courte et pénible maladie.

La **Chaux-de-Fonds**, le 26 février 1900.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 2507-1

Il est au ciel et dans nos cœurs. Mesdemoiselles Marie et Mina Klingler, Madame veuve Nicolas Fluckiger-Klingler, Madame veuve Klinger, à Bienne, Monsieur et Madame Bopp, à Liestal, Monsieur et Madame Fritz Bloch, à Neuveville, Monsieur et Madame Fritz Schmidiger-Fluckiger et leurs enfants, Monsieur et Madame A. Eggimann-Fluckiger et leurs enfants, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimé père, frère, beau-fils, oncle et parent.

Monsieur Henri KLINGLER
que Dieu a rappelé à Lui dimanche, à heures du matin, dans sa 50^{me} année après une longue et pénible maladie.

La **Chaux-de-Fonds**, le 26 février 1900
L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Mardi 27** courant à une heure après-midi.

Domicile mortuaire: **Hôpital.**
Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 2510-3

Madame veuve M. Bloch-Ulmo, Madame veuve Lazare Bloch et ses enfants, Maurice et Lucie, Monsieur et Madame Auguste Bernheim et leur enfant, à Alger, Madame veuve J. Dreyfuss et son enfant Monsieur et Madame Albert Meyer et leur enfant, à Alger, Monsieur Léon Bloch à Roubaix, Madame veuve Léon Bloch et ses enfants, à Paris, Madame veuve H. Picard et ses enfants, à Lausanne, Monsieur et Madame Joseph Bloch et leurs enfants, à Wintzenheim, Madame veuve Samuel Bloch et ses enfants, au Locle, ainsi que les familles Bloch, Ulmo Meyer, Bernheim, Zuggenheim, Wolf, Woog et Blum, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de leur cher petit-fils, frère, neveu et cousin

Georges BLOCH
survenu dimanche, à 6 h. du soir, à l'âge de dix ans, après une longue et pénible maladie.

La **Chaux-de-Fonds**, le 26 février 1900, l'enterrement aura lieu **Mardi 27** courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire: rue Léopold-Robert 49.
Il ne sera pas envoyé de faire-part. 2520-1

Jésus dit : Je suis la résurrection et la vie; celui qui croit en moi vivra quand même il serait mort. St-Jean XI, 25.

Monsieur Justin Calame-Wirsum, Madame veuve Adèle Perret, Mademoiselle Laure Perret, Madame et Monsieur Hermann Bergloff-Wirsum, à Genève, Mademoiselle Amélie Mojon, Madame et Monsieur Albert Mojon et leurs familles, Madame Hyacinthe Pétremand et famille, Madame veuve Adèle Robert, Monsieur Chaboudez-Calame et famille, Madame et Monsieur Edouard Sandoz, Mademoiselle Louise Sandoz, Mademoiselle Fanny Calame, Madame et Monsieur Numa Calame et famille, ainsi que les familles Vorpe et Kunz, font part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Elise CALAME née Wirsum
leur chère et bien-aimée épouse, sœur, belle-sœur, tante et parente, que Dieu a rappelée à Lui dimanche, à 3 h. après midi, à l'âge de 65 ans 9 mois, après une longue et pénible maladie.

La **Chaux-de-Fonds**, le 26 Février 1900.
L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Mercredi 28** courant, à 1 h. après midi.

Domicile mortuaire, rue du Pont 17.
Une urne funéraire sera déposée devant la maison mortuaire.</

BANQUE FEDERALE

(Société anonyme)
LA CHAUX-DE-FONDS

COURS DES CHANGES, le 26 Février 1900.

Nous sommes aujourd'hui, sauf variations importantes, acheteurs en compte-courant, ou au comptant, moins 1/4 % de commission, de papier bancaire sur:

	Esc.	Cours
France		100.72 1/2
Chèque Paris		100.72 1/2
Court et petits effets longs	3/4	100.72 1/2
2 mois } acc. françaises	3/4	100.72 1/2
3 mois } min. fr. 3000	3/4	100.72 1/2
Chèque min. L. 100		100.75
Court et petits effets longs	4	25.37
2 mois } acc. anglaises	4	25.36
3 mois } min. L. 100	4	25.36
Chèque Berlin, Francfort		123.73 1/2
Court et petits effets longs	5/4	123.73 1/2
2 mois } acc. allemandes	5/4	123.87 1/2
3 mois } min. M. 3000	5/4	123.97 1/2
Chèque Gènes, Milan, Turin		93.95
Court et petits effets longs	5	93.95
2 mois, 4 chiffres		94.05
3 mois, 4 chiffres		94.10
Chèque Bruxelles		100.55
2 à 3 mois, trait, acc. fr. 3000		100.55
Non acc., bill., mand., 3 et 4 ch.	4/4	100.55
Chèque et court.	3/4	219.25
2 à 3 mois, trait, acc. Fl. 3000	3/4	219.25
Non acc., bill., mand., 3 et 4 ch.	4/4	219.25
Chèque et court.	4/4	104.37 1/2
Petits effets longs	4/4	104.57 1/2
2 à 3 mois, 4 chiffres	4/4	104.57 1/2
New-York chèque		6.19 1/2
Suisse .. Jusqu'à 4 mois		5

Billets de banque français	Cours
» allemands	123.72 1/2
» russes	2.66
» autrichiens	104.40
» anglais	25.35
» italiens	93.80
Napoléons d'or	106.65
Souverains anglais	25.31
Pièces de 20 mark	24.74 1/2



Avis officiels

Commune de la Chaux-de-Fonds AVIS

A l'occasion du Premier Mars, on rappelle les dispositions de l'article 3 du Règlement général de Police ainsi conçues: « Il est défendu dans la zone intérieure de la localité de faire partir des **bottes** et **pétards**, de décharger des **armes à feu** et de brûler sans autorisation des **pièces d'artifice** sur la voie publique. »
Les magasins faisant le commerce de poudre, etc., sont invités à ne pas vendre aux enfants.
2471-3
Direction de Police.

Apprenti ou aide-commis

est demandé immédiatement chez MM. Schwob frères & Co, rue D.-JeanRichard 44. 2361-1

A louer pour St-Georges
un grand LOCAL de 6 fenêtres, à l'usage d'atelier pour n'importe quelle industrie; plus un bureau attendant. Le tout bien exposé. Prix avantageux. Eau, gaz, électricité disponibles. — S'adr. sous E. S. 1634, au bureau de l'IMPARTIAL. 1634

Une importante FABRIQUE de LIQUEURS de la Suisse Romande cherche, pour de suite, un VOYAGEUR actif et sérieux

connaisant bien la partie. PLACE D'AVENIR. — Ecrire avec références, sous chiffres H. 913 N., à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Neuchâtel. 2291-1

C. Duvanel
MÉDECIN-DENTISTE
CABINET DENTAIRE
Rue du Parc 25
Consultations de 9 à 11 h. et de 2 à 5 h.

NOUVEAU! PRATIQUE!
FERME-PORTES automatiques
sans bruit
avec GRAISSEUR AUTOMATIQUE, qui effectue AUTOMATIQUEMENT l'huilage permanent.

Téléphone **GARANTIE 3 ANS** Téléphone
Il est du propre intérêt de MM. les Propriétaires, Architectes et des Autorités, de n'acheter que des **Ferme-portes à graisseur automatique**, attendu que ceux-ci **SEULS** garantissent un fonctionnement bon et durable.
GRANDEURS POUR TOUTES LES PORTES
Se recommande, **Edouard BACHMANN,**
Entrepreneur de Serrurerie,
1687 rue Daniel-JeanRichard, 5, La Chaux-de-Fonds

CHAUSSURES CAOUTCHOUC
TÉLÉPHONE 2006 TÉLÉPHONE

Meilleure marque Russe
Rue Léopold-Robert 41,
La Chaux-de-Fonds **J. Lonstroff.**

Tourbe
malaxée et autre, sèche et bonne qualité.
BOIS
sapin, hêtre et branches, bûché ou non, sec, houilles, cokes, antracite, briquettes, charbon. chez O. PRETTE, Boulevard de la Gare et rue Neuve 16a. 5879-104
Bois à vendre
Environ 100 stères épicea, hêtre, érable, 110 pièces de bois pour équarrir ou pour échafaudages, 500 fagots, le tout situé **Sous les Craux** (Noirmont). — S'adresser à Mme Veuve Jobin, Hôtel de la Gare, à Saingnégier. 1987

F.-Arnold & DROZ
La Chaux-de-Fonds
Jaquet-Droz 39
MONTRES GARANTIES
Or, Argent, Acier et Métal
Détail
Jeune homme
libéré des écoles, pourrait entrer de suite à l'Ecole de Eugène Wille et D^r Léon Robert, avocats et notaire, rue Léopold Robert 58. 2266-5

Serrurerie

Le soussigné à l'honneur d'informer MM. les entrepreneurs, les architectes et le public en général, qu'ayant ouvert un atelier 2340-1

Rue de la Demoiselle 127.
Il se recommande pour tout ce qui concerne sa profession, **Serrurerie et travaux en fer de bâtiments.**
Par un travail prompt et soigné, il espère être honoré de la confiance qu'il sollicite.
Se recommande, **Joseph BONOMO, serrurier.**

Robes et Confections
Mlle J. CHÉDEL, capable de satisfaire une bonne clientèle, se recommande aux dames de la localité pour tout ce qui concerne sa profession. Ouvrage soigné. — S'adr. **rue du Soleil 5**, au 1^{er} étage, à gauche. — **DEUIL** en 24 heures. 1830-2

Bals et Soirées
Gants. Rubans. Dentelles.
Mousseline de soie.
Fleurs. Gaze. Tulle.
Parures en dentelles.
Nœuds. Cravates. Ruches
Echarpes et Châles.
Peluche. Balayouse, etc.
OCCASION!
Un lot d'éventails nouveauté sera vendu à moitié prix de sa valeur. Mesdemoiselles profitez-en!
Au **Bazar Neuchâtelois**
— MODES — CORSETS —
Escompte 3 % 2138-303

Paroles et Textes
tirés de l'Ecriture Sainte.
Encore quelques exemplaires en différentes reliures.
Librairie A. COURVOISIER
LA CHAUX-DE-FONDS

Immeuble à vendre

A vendre, à 10 minutes de la Chaux-de-Fonds, entre la route cantonale et la voie J. N. (Station), un terrain et une maison d'habitation, en bloc ou séparément. — S'adr. sous initiales M. G. 18 Poste restante, La Chaux-de-Fonds. 2423-

Adolphe RYCHNER
ENTREPRENEUR
Rue du Parc 103 et Rue de Pouillere
Entreprise générale de 15117-c
TRAVAUX en ASPHALTE
coulé et comprimé, Ciment et Bétons. **PARQUETS** sur bitume. **TOITS** en Ciment ligneux Caron bitumé.

SAUCISSES
Bon marché, grandes et excellentes, journellement fraîches. Envoi franco du port.
G. THOMMEN-WILHELM, Bâle
Téléphone 2552
La douz. de 13 paires :
Saucisses de porc. fr. 6.—
Saucisses fumées. 3.70
Gendarmes. 3.60
Lard de table fumé extra maigre la livre 0.90
Côtelettes fumées 1.10
Lard gras 0.90
Jambon d'hiver 1.10
Jambon d'hiver (sans os) 1.20
(0-7815-B) 13587-3

Dès aujourd'hui et jours suivants, on vendra à la
CAVE, 18, rue St-Pierre 1a
(entrée, Rue de la Serre).
BEURRE Autrichien ou Beurre de Margarine, le kilo à 1.60
Beurre EXTRA pour fondre. Rabais pa. 5 kilos. On porte à domicile. 2259-1
La Cave est ouverte de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

PENSION
pour jeunes gens
Un instituteur près de Berne reçoit pension des jeunes gens pour l'enseignement de la langue allemande. Vie de famille assurée. Situation agréable. Prix modérés. Pour renseignements et références, s'adresser à M. S. Mœder, magasin de comestibles, rue de la Serre 79, à La Chaux-de-Fonds. 1441

INFLUENZA
Nous croyons obliger les nombreux amis des Remèdes domestiques « à l'Ancre », en signalant ici le fait, que le véritable **PAIN-EXPELLER** « à l'Ancre » s'est montré d'une efficacité constante dans le traitement de l'**Influenza**. 2028-1
Le plus souvent l'**Influenza** annonce son approche par des maux de tête, des douleurs de dos, surtout des reins, accompagné d'un grand sentiment de faiblesse, de même un manque d'appétit se manifeste généralement.
A l'apparition de ces premiers symptômes des frictions avec le véritable **PAIN-EXPELLER** « à l'Ancre » (sur la poitrine, le dos et les mollets) et quelques jours de lit dans une chambre chauffée font le plus souvent enrayer la maladie dès le début.
Le véritable **PAIN-EXPELLER** à la marque « Ancre » se vend dans les pharmacies, en bouteilles fermées, à 1 et 2 fr. le flacon.

31 FEUILLETON DE L'IMPARTIAL

LES QUISSERA

PAR
Georges BEAUME

L'avare se laisserait-il amadouer? Qui sait? On pourrait s'en approcher plus aisément. Mon Dieu! que de choses, qu'on se figure invraisemblables, se réalisent ensuite dans le monde! Et Quissera, un moment tenté d'accompagner les promeneurs, finalement y renonça. S'ils revenaient contents de leur visite, il agirait plus tard, toujours seul, à ses risques.

— Bonne chance! leur dit-il.
— Merci, répondit Madèle.
Daniel représenta son bras à Jeanne, sous les arbres. Les deux frères marchaient derrière eux. Bientôt, ils entendirent Quissera gourmandant ses hommes. Ceux-ci étaient venus du territoire espagnol, tâcherons sobres, durs à la peine. Du matin au soir, ils fouillaient la terre, enlevaient de lourds tas de mottes, des blocs de pierre et de cailloux. Quissera les surveillait à l'œil. La besogne, à ses yeux, n'allait pas assez vite. Il faisait passer sur eux sa rançune, le dépit de ses déceptions qui, déjà, le rendaient ridicule. Il sondait les fouilles, frappait la terre, comme pour l'interroger, d'un gros bâton qu'il traînait partout maintenant. Quelquefois, se trouvant à la portée d'un ouvrier qui essuyait la sueur de son front, il le rudoyait avec des

menaces. A présent, l'un d'eux voulut se reposer sur une pierre. Quissera, l'avisant soudain, le poussa par les épaules, et prêt à le battre, cria :
— Veux-tu aller te promener, toi aussi?
L'autre, dans sa fierté sauvage, se rebiffa: avec ses yeux ardents, si menus dans son visage émacié par les privations, il regardait le maître qui s'empourpait devant lui.
— Crois-tu donc que je te paye pour que tu te reposes?
— Me payez-vous pour me tuer de fatigue?... On vous connaît ici. Les gens du village ne veulent plus vous servir, nous le savons.
— Assez, raisonneur!...
Le maître frémissait de colère et aussi d'une certaine honte. Il ne levait plus son bâton. Plutôt que de s'exposer au déshonneur d'être abandonné en plein travail, il préféra se taire. Il s'éloigna vers le chemin. Céder, pour lui, était toujours une humiliation, une souffrance morale. Dans son tourment, il imagina, exagérant ses misères, que Jean Gubern devait le desservir auprès de ses ouvriers et que, peut-être, au moment de la trouvaille des trésors, ce Sorcier lui jouerait un vilain tour.
De là-bas, sous les arbres dépouillés, Daniel et Jeanne aperçurent Quissera qui s'en allait de mauvaise humeur, sur le chemin, vers la maisonnette.
— Quelque jour, observa Daniel, ces ouvriers abandonneront leur ouvrage: ce sera un scandale de plus.
— Ne vous inquiétez pas. On a de l'indulgence envers votre père, à le voir triste et désemparé.
— Malgré mes apparences de fermeté, j'ai toujours peur. Je suis, surtout pour moi-même, effrayé des folies de mon père, de ses colères obstinées. Ne lui ressemblerai-je pas plus tard? Oui, cela m'effraye: le péché originel, la fatalité héréditaire...
Jeanne, à ces mots, frissonna. Et, baissant sa tête légère, dans une humilité, elle balbutia :
— Que dites-vous? Le péché originel... Mais moi, alors, mon père, sa mort si prompte, ses malheurs...
— Pardonnez, Jeanne, je pensais trop à moi. Il n'y a point de conformité entre votre destinée et la mienne. J'ai, moi, la responsabilité d'une fortune, d'un domaine. Je manie des hommes et de l'argent: cela donne une volupté envivante, peut-être, un orgueil coupable, toujours plus ambitieux... D'ailleurs, votre père, puisqu'il faut le dire, s'est découragé un jour. Dans la violence de sa déresse, crui-

gnant des revers pires, il a préféré succomber. Mon père, lui, paraît se complaire dans la destruction, qui est une des formes du mal.
— Vous savez, Daniel, que je vous serai soumise, que je vous offre tout mon courage et toute ma tendresse, moi qui ne suis qu'une faible ignorante. Mais le Destin en me frappant si jeune m'a peut-être douée de clairvoyance. Je crois en vous plus que vous-même.
Elle souriait, en relevant la tête, avec une mélancolie délicate, et sa voix parut se prolonger, comme voilée, tremblante, pareille aux brises d'automne qui soufflent, timides et fraîches, dans les buissons.
— Vous êtes bonne, Jeanne.
Daniel, souriant aussi, l'embrassa chastement, la regarda tout proche, dans ses yeux bleus, dans son visage parfumé.
— Tenez, reprit-il, oublions nos misères qui troublent l'âme. Tenez! voyez-vous Llo maintenant, au fond de la vallée? On dirait qu'une avalanche a fait dégringoler ses maisonnettes sur le penchant de la colline, jusque dans l'eau.
La rivière, moins abondante, courait sur les rochers. Des bûcherons, à la lisière des bois voisins, sur le coteau, à gauche, interrompaient leur ouvrage pour épier ce jeune couple de fiancés qui, sans doute, échangeaient des promesses de leur mariage.
Tout à coup, au sein d'un bosquet, on rencontra Jean Gubern: celui-ci, les mains derrière le dos, s'inclinait sur une haie de mûres, dont il croquait d'une bouche gourmande les fruits noirs et saignants.
— Que faites-vous là, Gubern? s'écria Daniel.
— Vous le voyez, je termine mon déjeuner... Et où vous allez, vous autres? demanda-t-il avec sa familiarité coutumière.
— Chez l'oncle Berthomieu.
Il est très malade. Oui, je souhaite que l'émotion de vos vœux ne lui porte pas préjudice.
Madèle sourit sous cape des appréhensions du Sorcier. Ce fameux Gubern, dans son avarice, montrait un peu trop d'intérêt qu'il avait d'isoler son patriote des choses du monde, et de le soigner, de le posséder seul.
En chemin, Madèle, avec sa nature de Cerdane industrielle à qui l'odeur de l'argent est agréable, Madèle songea, un moment de silence. A mesure qu'on s'avancait vers le hameau, elle se reprochait

de n'avoir pas au moins essayé de maintenir entre sa maison et cet homme de Llo un lien d'affection et d'habitude. Elle avait redouté ses répugnances de vieux, ses perpétuelles angoisses d'avare; elle avait redouté surtout d'encourager par de fréquentes visites, les audaces de son mari. Pourtant, qui sait si elle ne fût point parvenue à se faire aimer du solitaire, à l'attendrir, à lui inculquer dans l'âme quelque chose d'humain, en lui montrant qu'il avait une famille et qu'on pouvait l'aimer? Tout à l'heure, on verrait s'il ne détestait que Pierre Quissera. Madèle souhaitait que cela fût véritable et que l'avare pût s'émouvoir du bonheur des enfants. N'était-il pas capable, ce bourru, dans une inspiration de plaisir, un caprice, de légèrer à Jeanne, pour réparer les injustices du sort, un héritage qui la rendrait un peu à l'égal de Daniel, dans la condition sociale où elle était née?
Le hameau était presque désert. Au fond de leurs cuisines, des aïeules sommeillaient, un mouchoir à carreaux sur la face, à cause des mouches qu'attirait la fermentation du vin dans les celliers. Des enfants, jouant au milieu de la rue, au bord des ruisseaux rapides, ne se dérangeaient guère au passage de ces dames et de ce monsieur, qu'ils considéraient avec étonnement, surtout la demoiselle aussi jolie qu'une reine sous son ombrelle rose.
Gubern, tout de même, n'avait pas perdu son temps. Epouvanté par la démarche des gens cossus de Saillagouse, il avait filé dare-dare de l'autre côté de la rivière, par la colline broussaillieuse. Bientôt il débouchait par un sentier de pierres, au-dessus du hameau, et d'un bond il franchissait l'enclos inculte de Berthomieu. Là, sous les branches d'un saule, auprès du perron de la cuisine, il fit le guet. A la moindre alerte, il aurait vite fait d'escalader les marches vermoulues, d'entrer comme le vent chez ce vieux qui, de plus en plus, redoutait ses sortilèges.
Mais, au lieu d'une querelle, il entendit des voix franches, des compliments, des rires. Quel dommage que le père, le chercheur de trésors, ne fût pas venu aussi! Sûrement, on n'eût pas manqué de se disputer à propos de l'argent. Ah! cet argent! Berthomieu savait bien que tout ce monde, pour l'avoir, attendait sa mort avec anxiété.

(A suivre)

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

GRANDE Brasserie du Square
Lundi 26 Février 1900
à 8 heures du soir,
Grande REPRÉSENTATION
et
Concert
donnés par la célèbre troupe du Professeur
Wettgès
Acrobates des Folies-Bergères de Paris
ENTRÉE LIBRE 2408-1

Brasserie de la Terrasse
88, rue du Parc 88,
LUNDI 26 Février 1900
à 8 h. du soir,
GRANDE REPRÉSENTATION
du
Théâtre GUIGNOL
Comédies, Vaudevilles, Scènes militaires,
Pochades burlesques, Fées diaboliques.
- **ENTRÉE LIBRE** -
2464-1 La Direction, Wetzel.

Vente en faveur des MISSIONS
Les personnes qui s'intéressent à cette œuvre sont informées que la vente aura lieu le **mercredi 28 février**, dès 10 heures du matin, rue **Fritz-Courvoisier 17**, au rez-de-chaussée.
Table spéciale pour les enfants.
Café de midi et demie à 2 heures.
Chocolat à 4 heures.
Buffet toute la journée. 1951-1
Les ouvrages, ainsi que les dons en nature ou en argent, seront reçus avec reconnaissance par les dames du Comité dont les noms suivent:
M^{me} Borel-Girard, pasteur, Presbytère.
Doutrebande, pasteur, Cure 9.
Delachaux-Tissot, rue du Nord 69.
Farny-Merz, rue de la Balance 10.
Gander, rue du Nord 79.
Gindrat Delachaux, Léop.-Robert 72.
M^{lle} Louise Girard, Promenade 5.
M^{me} Humbert-Brandt, rue de la Paix 27.
M^{lle} Berthe Jeanneret, Fritz-Courvoisier 17.
M^{me} Krabs-Kaufmann, rue du Marché 8.
M^{lle} Elisa Lamazure, Hôtel-de-Ville 9.
M^{me} Paul Monnier, Passage du Centre 4.
H. Perregaux, pasteur, L.-Robert 42.
J.-U. Parel, présidente, Progrès 26.
M^{lle} Louise Robert, rue de l'Industrie 1.
M^{me} Soguel, v. présidente, M.-Brillant 7.
Schönholzer, rue du Nord 61.
Schöpf-Courvoisier, rue du Parc 30.
Stammelbach, rue de la Chapelle 17.
Zunkert Montandon, T.-Allemand 1.

Quel commerçant en gros
ou fabricant de **MONTRES** serait disposé à donner de l'extension à son commerce en **Autriche-Hongrie**, en s'associant ou s'intéressant avec **60.000 fr.** comptant, éventuellement pour reprendre au bout d'un certain temps un renommé commerce de montres ou bijouterie en gros. — Offres sérieuses sous chiffres **P. Y. 378**, à **M. Rodolphe Mosse**, Agence de Publicité, à **Vienne**. (P. cp. 4358.) 2506-1

Charcuterie A. HAUSER
Paix 65 Paix 65
PORC frais, 90 c.
Saucisse à rôtir, 90 c.
PORC salé et fumé, bien conditionné.
Choucroute et Sourliège.
BOUDIN tous les lundis, mercredi et vendredi,
CARNETS D'ESCOMPTE
1939-1 H-535-c Se recommande.

Un atelier
pour monteurs de boîtes avec force motrice électrique est à louer avec un appartement dans la maison. — S'adresser sous-chiffre **O.-1085-J.**, à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler, St.-Imier. 2461-1

Liquidation
d'un magasin de **MODES** assortiment complet. **Prix de facture.** On céderait à très bas prix un stock de draps pure laine. S'adresser chez **M. A. Buber**, rue du Parc 66. 13050-36

Hôtel VICTORIA
Bienne Biel
à la sortie de la Gare.
TABLE D'HOTE Midi et Soir. A toute heure, RESTAURATION.
Service soigné. — Portier à la Gare.
Se recommande spécialement à MM. les Voyageurs de commerce, ainsi qu'aux Touristes.
Le nouveau propriétaire,
Jules KOLLER-BAUR,
ancien premier Sommelier à l'Hôtel du Grand Pont, à Lausanne, et à l'Hôtel Central, à la Chaux-de-Fonds. 2059-1

L'Hôtel de la Gare, au Noirmont
Etablissement du **T. C. S.**
est à remettre pour le **23 Avril** prochain.
Cet établissement avantageusement connu par les touristes et les personnes désirant passer un séjour agréable d'été, à la montagne, jouit d'une excellente clientèle et est d'un grand rapport. Cet établissement éclairé à l'acétylène, comprend, grange, écurie, remises pour les voitures, ainsi que salles à manger, salles de débit, nombreuses chambres de voyageurs et est seul concessionnaire du chalet du **Spiegelberg**. Affaire d'avenir pour preneur sérieux. — Pour traiter, s'adresser directement au propriétaire, **M. C. Meyer**, au Noirmont, ou à **M. Charmillot**, notaire, à **Saignelégier**. 1988-1

Maison de Comestibles A. SEVE
6, Place Neuve, 6
Téléphone MAISON A BIENNE Téléphone
Volaille de Bresse
la pièce de fr. 4.— à 5.50
Poulet » 5.— à 6.50
Canard » 4.50 à 5.50
Pigeon » 1.30 à 1.40
Conserves le litre
Petits pois moyens fr. 1.—
Petits pois gr » 0.70
Pois fins » 1.20
Pois très fins » 1.45
Pois extra fins » 1.60
Haricots gros » 0.70
Haricots moyens » 1.—
Haricots fins » 1.20
Haricots très fins » 1.45
Haricots extra fins » 1.60
Sardines depuis 25 cent. la boîte.
Grand choix de Sardines fines et autres
Conserves de toute provenance et de premier choix.
Tomates en flacons, à 25 cent.
Salamis de Milan, Ire qualité.
Jambon d'York et de Westphalie, extra
Charcuterie neuchâteloise et vaudoise
2497-1 Se recommande. A. SEVE.

MARIAGES
Alliances des Familles
Rue de la Demoiselle 90, La Chaux-de-Fonds
Se recommande principalement aux personnes de bonne famille par sa discrétion, sa probité et surtout son but humanitaire, concernant toutes personnes ne pouvant se créer des relations sérieuses et qui désirent se marier. On se charge également de commissions. Nous ne répondons pas aux lettres sous initiales, de même qu'aux lettres sans timbres pour la réponse. — S'adr. en toute sécurité à **M^{me} C. Kunzer**.
15219-74

A remettre à Genève
pour cause de santé, un **café-brasserie** avec salles de société et terrasses, reprise 17,000 fr., affaires annuelles 50,000 fr., facilités de paiement. Un **hôtel** avec café après fortune, bénéfice net annuel 26,000 fr. Un **café**, fort débit de bière, recette journalière 125 à 130 fr.; conditions avantageuses. Un **restaurant** pour cause de départ, reprise 40,000 fr., chiffre d'affaires prouvé. Plusieurs **cafés, brasseries, restaurants, pensions et hôtels** des mieux situés, depuis 3000, 4000, 5000, 6000, 7000, 8000, 9000, 10,000 à 150,000 fr. **Magasin de comestibles**, centre de la ville, recette 100 à 110 fr. par jour, reprise 7000 fr. **Magasin de vol-au-vent**, forte vente de vins et liqueurs, reprise 8500 fr. Bonne **boulangerie**, cause de maladie, peu de reprise, affaires assurées. Id. depuis 3000, 4000, 5000 à 10,000 fr. Une **épicerie**, recette journalière, occasion exceptionnelle. Id. depuis 1200, 1500, 1800, 2000, 3000, 4000 à 10,000 fr. **Boucheries, charcuteries, laiteries, merceries, lingeries, modes, coiffeurs, bureaux de tabacs, fabrique de liqueurs, trains de camionnages, magasins de graines, de chaussures, de fromages, caves, etc.**
Commanditaires, associations. Ventes, achats et régies d'immeubles et propriétés. Remises de tous genres de commerces sérieuses et très avantageuses. 2500-8
S'adresser à **M. M. PERRIER**, rue **Chaponnière 3**, au 1er étage **Genève**. — **TÉLÉPHONE 60**.

Occasion!
25.000 fr.
A remettre pour cause de santé, tou de suite ou pour époque à convenir, un ancien magasin d'**Épicerie, mercerie, bijouterie, articles de bazar, etc.**, etc. Situation centrale, vitrines sur deux rues. Chiffres d'affaires prouvés par factures. — Pour renseignements et visiter, s'adresser à l'agent d'affaires **A. Chevalier**, Grand'rue 1, Neuchâtel. 2335-2 (0-71-N)

EMPRUNT. Une personne sérieuse demande à emprunter **600 fr.**, remboursables mensuellement par **25 fr.** Intérêts au gré du prêteur. — S'adresser par écrit sous initiales **Z. Y. 2498**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2498-3

Grande Brasserie de la METROPOLE
SAMEDI, DIMANCHE et LUNDI, à 8 h. du soir
GRAND CONCERT
donné par la célèbre troupe
ORLEY
ENTRÉE LIBRE 2357-1

COLLÈGE DE LA CHAUX-DE-FONDS
CONFÉRENCE PUBLIQUE
le **Mardi 27 Février 1900**, à 8 1/2 h. du soir, à l'Amphithéâtre : 2440-1
La chanson de Roland, par **M. G. BOREL-GIRARD**, pasteur.

Deutsche Kirche LA CHAUX-DE-FONDS.
Generalversammlung
Dienstag den 27. Februar, Abends 8 1/2 Uhr im Stadthaus (1 Stock)
Sämtliche Gemeinde-Mitglieder sind dringend eingeladen derselben beizuwohnen. 2496-1
Der Verwaltungsrath der Deutsch-evangel. Gesellschaft.

Eventails Fleurs et Plumes
pour Bals.
GAZES — PELUCHES Rubans
Bijouterie fantaisie
Peignes COURONNES
et
Voiles pour Epouses
Grand choix. 14162-220
Prix avantageux.
AU GRAND BAZAR du Panier Fleuri

CHANGEMENT de DOMICILE
M. Jean DÄPPEN
annonce à sa bonne clientèle et au public en général qu'il a transféré son **Atelier de Chaussures**, 2080-2
52, RUE DU NORD 52.
Prix modérés. Se recommande.

Canaris du Harz
Chanteurs, dits **Hohl et Klingel-Roller, Flöte et Pfeife**, sont expédiés avec garantie d'arrivée vivants, ainsi que pour le chant; 4 jours à l'essai. Mais le prix n'est pas de 5 et 6 Marks, avec les tours dans le chant, comme d'autres marchands l'annoncent; je vends la pièce à **8, 10, 12 Marks**; femelles 1 Mk, 50. Déjà primés bien des fois: **Christian Jauch**, coiffeur, Bei des Linde 445, membre de la «Canaria», Schwenningen a/N. (Wurtemberg). 2502-2 (H-7120-G)

Lucien Kuster
Avocat
16, Rue Léopold-Robert 16
La Chaux-de-Fonds
2039-4

A louer pour tout de suite
Industrie 25, 2 appart. de 3 ch. cuis. et dépendances. 540 fr.
A louer pour le 23 avril
Industrie 23, 1 pignon de 2 chambres, cuis. et dépendances. 300 fr.
— rez-de-ch. de 3 ch. cuis. et dép. 540 fr.
— 1er étage de 3 ch. cuis. et dép. 600 fr.
— 2me étage de 3 ch. cuis. et dép. 600 fr.
S'adresser **Etude J. CUCHE**, rue **Léopold-Robert 26**. 2017-5

BRASSERIE DU GLOBE
SAMEDI, DIMANCHE et LUNDI, dès 8 heures du soir
Grand Concert
donné par la célèbre Troupe Oberlandaise (Alpensänger et Jodler)
SIEGENTHALER
(1 dame et 3 messieurs) en costume national.
SUCCÈS! **Le Ranz des Vaches**, avec accompagnement de clochettes des Alpes (4 Armailis et 1 Bergère).
DIMANCHE, dès 2 heures,
MATINÉE
ENTRÉE LIBRE 2355-1

Association Démocratique LIBÉRALE
et
Cercle Montagnard
Fête du 1^{er} Mars
PROGRAMME
BANQUET au Cercle Montagnard à 7 heures du soir.
Discours, Chants, Productions diverses.
11 heures, — Clôture officielle de la fête.
Tous les citoyens libéraux sont instamment priés de prendre part à cette fête. 2516-3 Les Comités.

Orphéon
BANQUET du 1^{er} Mars
JEUDI, à 7 1/4 heures du soir. Prix, 2 fr. (vin compris). — Inscriptions jusqu'à Mercredi soir, au local 2500-3
Hôtel de la Croix-d'Or
Tous les membres et amis de la Société sont invités à signer. Le Comité.

Cours d'escrime
pour Jeunes Gens et Ecoliers.
M. FILLIOZ
Professeur d'Escrime
76, RUE DU PARC 76.
Les inscriptions sont reçues à l'Administration de l'IMPARTIAL, et par M. Fillioz, professeur, qui donneront tous les renseignements nécessaires. 2260-4

FAISEURS DE SECRETS
Ouvriers faiseurs de secrets, sachant faire les secrets américains, trouveraient places stables chez 2413-7
F. WEBER-OECHSLIN & FILS, à Stein s/Rhin. (Ct. de Schaffhouse)

BOUCHERIE SOCIALE
Ronde 4
La Chaux-de-Fonds
Un jeune homme recommandable et robuste est demandé tout de suite comme
apprenti-boucher

S'adr. pour les conditions, à **M. Paul Chopard**, gérant de la Boucherie Sociale, rue de la Paix 7. H-623-c 2292-2

GRAISSES
pour la Chaussure
rendant le cuir imperméable à l'eau
Succès absolu! 2368-11
Droguerie E. PERROCHET FILS
4, Rue du Premier Mars 4.

Profitez de l'occasion! A vendre à une comode en noyer à 4 tiroirs (18 fr.) et une grande table à coulisses, 6 pieds tournés et ceinture (55 fr.). — S'adresser rue de l'Industrie 22, au rez-de-chaussée. 2243-1